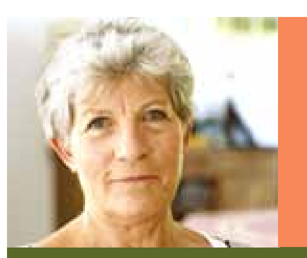


le bimsa

149

Mensuel / Décembre 2014

ÉLECTIONS : DERNIÈRE LIGNE DROITE

+ Trouvez d'autres articles et photos sur **www.lebimsa.fr**



Ce numéro du *Bimsa* est le dernier à paraître avant le grand rendez-vous de janvier 2015 entre la MSA et l'ensemble de ses adhérents : les élections du régime qui, tous les cinq ans et pour la dix-huitième fois, vont marquer un temps fort de la vie institutionnelle, en portant aux responsabilités des hommes et des femmes issus du terrain, dans chacun des trois collèges – exploitants, salariés et employeurs de main-d'œuvre – pour former les structures de gouvernance de la MSA.

2014, qui s'achève, a été une année préélectorale qui a vu l'implication forte et continue du réseau MSA pour sensibiliser la population agricole et rurale, dans ses différentes composantes, à tous les enjeux qui s'attachent à faire de ces élections une réussite.

Un enjeu d'identité et de légitimité d'abord, pour préserver la double spécificité d'organisation professionnelle et d'institution mutualiste qui différencie la MSA des autres régimes de protection sociale.

Un enjeu de crédibilité ensuite, pour conforter le poids de nos positions auprès de nos tutelles et de nos partenaires, publics et privés.

Enfin et surtout, un enjeu d'entreprise performante et novatrice, capable d'assurer à ses ressortissants un service global de protection sociale, en tout point du territoire, que cela s'effectue sous une forme classique ou dématérialisée, répondant ainsi à la demande croissante de personnalisation.

Comme les précédents scrutins, mais peut-être plus encore à l'heure où le débat sur l'avenir et le financement de la protection sociale est devenu central dans la politique économique de notre pays, l'échéance de 2015 engage, à tous les niveaux, la responsabilité de chacun.

Il nous incombe, par une participation aussi élevée que possible et des candidats en nombre sur tous les territoires, de donner à la MSA les moyens de ses ambitions.

C'est pourquoi la mobilisation se poursuit et rassemble délégués, administrateurs et personnels de l'Institution autour de cet objectif primordial.

Il nous reste, en effet, quelques courtes semaines avant le lancement de l'opération grandeur nature qui, je l'espère et veux le croire, renouvellera sans ambiguïté la confiance de la population protégée dans son régime de protection sociale.

Mais cette période s'ouvre aussi sur les fêtes de fin d'année, synonymes de partage, de convivialité et prélude à une année 2015 que je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, bonne et heureuse.

Meilleurs vœux à tous.

Michel Brault
Directeur général de la CCMSA

“Préserver la double spécificité d'organisation professionnelle et d'institution mutualiste de la MSA.”

Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole
Les Mercuriales - 40, rue Jean-Jaurès - 93547 Bagnolet Cedex
Tél. : 01 41 63 77 77 – www.msa.fr
Le Bimsa : dépôt légal à parution
CPPAP : 1016 M 05851 – ISSN : 1298-9401
Directeur de la publication : Michel Brault
Comité d'orientation : Gérard Pelhâte ; Claudine Faure ; Robert Caldayroux ; Didier Cuniac ; Anne Gautier ; Rémy Guilleux ; Dominique Marmier ; Éric Van Daele ; André Ricard
Rédacteur en chef : Gildas Bellet
Rédacteur en chef adjoint : Franck Rozé
Rédacteurs : Ève Dusaussoy ; Christophe Gatschiné ; Jérémy Lemière
Secrétaire de rédaction : Anne Pichot de la Marandais
Maquettistes : Stéphane Frit ; Delphine Levasseur
Conception : agence Meanings
Administration et abonnements : Marie-Christine Feugueur
Tél. : 01 41 63 73 31
Imprimé sur du papier recyclé par : Imaye Graphic - 96, boulevard Henri-Becquerel - ZI des Touches - BP 2159 - 53021 Laval cedex 9
Couverture : Téo Lannié/CCMSA Image
Édito : Luc Pérénom/CCMSA Image









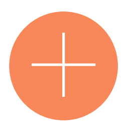






sommaire

UNIQUEMENT SUR NOTRE SITE :



« Gaspillage alimentaire, le temps des solutions ».
Témoignage d'élu : René Paraire, MSA Grand Sud.
www.lebimsa.fr

PICARDIE /

Le stress au féminin


© MSA de Picardie

Les femmes, dans les professions agricoles, ne sont pas épargnées par le stress. Alors, lorsqu'une commission d'agricultrices propose à Sandra Wanecque, conseillère en prévention des risques professionnels à la MSA de Picardie, une intervention sur le sujet, elle accepte aussitôt. Avec Nathalie Béguin-Jonard, médecin du travail, elle organise deux journées de sensibilisation sur le stress, à Cayeux-sur-Mer et à Sainte-Ségrée (Somme). Qu'est-ce que le stress ? Quel est son mécanisme physiologique ? Quels en sont les symptômes ? Les participantes évoquent des situations anodines qui, répétées, génèrent une souffrance : le rythme contraignant des traites en élevage, par exemple. Si les femmes occupent une place importante dans l'activité professionnelle, elles ne sont pas toujours au cœur des décisions qui les concernent. Et quand cette place dans l'activité de l'exploitation est subie, c'est la santé qui en pâtit. D'où la nécessité de prendre du recul. Guidées par une professionnelle de la relaxation, les agricultrices ont testé trois méthodes de détente : la sophrologie, le *qi gong* et l'art-thérapie.

Au-delà d'une parenthèse dans le quotidien, cette journée a été pour les agricultrices, un « *livre qui s'ouvre* ». Elle a permis aux participantes d'apprendre à prévenir les situations de stress : parler, réfléchir en famille et, surtout, prendre du recul. Article complet sur notre site www.lebimsa.fr —

ARDÈCHE DRÔME LOIRE /

Les étudiants visitent la MSA

Pour la deuxième année consécutive, la MSA Ardèche Drôme Loire a participé le 21 novembre à la journée portes ouvertes de la sécurité sociale de Saint-Étienne, organisée par l'école nationale supérieure de la sécurité sociale (EN3S). Près de 100 personnes dont une majorité d'étudiants se sont retrouvées dans les locaux de la caisse sur le site de Saint-Priest-en-Jarez à la rencontre des professionnels MSA. Le thème proposé, « la sécurité sociale m'accompagne tout au long de ma vie », a fourni l'occasion de découvrir la diversité de l'offre proposée par les différents organismes.


© MSA Ardèche Drôme Loire

Dominique Gential, directeur général de la MSA Ardèche Drôme Loire, a accueilli ces jeunes étudiants en soulignant tout l'intérêt de ce type de manifestation qui permet de mieux comprendre les objectifs de la protection sociale et de découvrir les missions de la MSA en particulier.

Après une présentation générale de l'institution, de son guichet unique et de ses particularités en tant qu'organisme mutualiste, c'est la cible petite enfance qui a été choisie comme élément central de la journée, avec la présentation du parcours de vie « j'attends et j'élève un enfant ». Trois collaborateurs issus des services prestations familiales, action sanitaire et sociale, et prévention santé ont ainsi décliné les prestations versées et les actions menées sur le terrain, et ont expliqué leurs missions au quotidien.

Dans les locaux de l'EN3S, les étudiants ont pu s'intéresser aux métiers de la sécurité sociale lors d'un forum avec, pour la MSA, un zoom plus particulier sur le métier de conseiller en prévention. À la veille des élections 2015, les participants ont pu découvrir, en visitant l'exposition « Campagnes en mouvement », l'histoire de la MSA et les actions qui ont permis, au fil du temps, d'assurer à ses adhérents une couverture sociale optimale. —

SUD CHAMPAGNE /

BRODERIE ET COMPAGNIE

Les commissions du CDST « Forêts, lacs, terres en Champagne » fourmillent d'idées. Dernier événement en date, l'organisation d'une journée d'échanges et de partage « Puces des couturières et des loisirs créatifs ».

À Piney, dans l'Aube, plusieurs clubs de loisirs créatifs de la région se sont retrouvés pour une journée de découvertes. Elle a notamment permis aux associations de couture, de broderie… de partager un savoir-faire auprès des plus jeunes. Les visiteurs ont pu participer à des ateliers d'origami ou encore de broderie suisse pour exposer, à la fin de la journée, les réalisations de chacun. Plus d'infos sur notre site.

ALPES DU NORD /

LES JEUNES ONT DU TALENT

La MSA Alpes du Nord est partenaire du concours Agri-Talent qui vise à récompenser les agriculteurs de moins de 40 ans pour des initiatives innovantes, sociales, économiques ou environnementales. Elle participe à la communication ainsi qu'à la définition des critères de santé-sécurité au travail pour l'attribution d'un lot en matière de prévention des risques. Lors de la remise des prix à Paladru, le 22 novembre, elle animait un stand et présentait l'exposition « Campagnes en mouvement » sur le mutualisme.

22 700

retraites anticipées pour carrière longue ont été attribuées au régime agricole en 2013



© Alain Lantreibecq

MARNE ARDENNES MEUSE /

Un œil sur le bilan

Lancée en 2012, la campagne préventive « Ayez l'œil sur votre santé » met en avant les équipements de protection individuelle (EPI) sur les points de vente de santé végétale et de matériel agricole en Champagne-Ardenne. Une action qui semble avoir touché son public puisque, depuis deux ans, les magasiniers ont enregistré une hausse des ventes de gants, de masques, de bottes, etc. Le bilan montre également que la plupart des silos de la région sont désormais équipés des EPI préconisés. Un résultat encourageant et dû, en grande partie, aux réseaux des magasiniers, puisque 60 % d'entre eux avouent passer par un relais au sein des coopératives pour diffuser leur message de prévention.

MIDI-PYRÉNÉES SUD /

GARDE D'ENFANTS

3

C'est le nombre de micro-crèches des Hautes-Pyrénées auxquelles la MSA Midi-Pyrénées Sud a apporté un appui financier. Grâce à ce financement et à son accompagnement dans le montage des dossiers, 30 nouvelles places ont ainsi été créées pour accueillir les enfants de moins de trois ans. Le 21 novembre, la MSA a remis trois chèques aux porteurs de projets : l'association « Les petits bigourdans » à Orleix, l'association « Com à la maison » à Pierrefitte-Nestalas et la mairie de Jarret. Des structures qui répondent aux besoins de garde d'enfants pour les familles, permettent de (re)vitaliser les communes rurales situées au fond des vallées et peuvent offrir des rencontres et des échanges. Plus d'infos sur notre site.

MAINE-ET-LOIRE /

Une agence tous services

La MSA de Maine-et-Loire a inauguré, le 1er décembre, sa nouvelle agence à Beaupréau. Avec ses 230 mètres carrés, ses huit postes de travail, son espace d'accueil et sa salle de réunion, le nouveau lieu offre la quasi-totalité des services MSA : renseignements administratifs sur l'ensemble des prestations et des cotisations, consultations de médecine du travail, de services sociaux, actions en prévention santé… Il sert aussi de lieu de rassemblement pour permettre aux délégués de la MSA d'assurer une présence de proximité et d'élaborer leurs projets. Outre les nouveaux murs, aux couleurs de la charte, l'agence a désormais sa responsable : une interlocutrice unique qui facilite les relations entre les adhérents et les services. Une borne libre-service, accessible aux personnes non voyantes, permet d'effectuer des démarches sans passer par le rendez-vous avec un conseiller. *« L'agence MSA est un nouveau départ vers une activité renforcée autour des services et des actions proposés par la MSA. Le guichet unique, fleuron du régime agricole, se matérialise par ce nouveau concept d'agence qui se substitue aux anciennes antennes MSA »*, déclare Anne Gautier, présidente de la MSA de Maine-et-Loire. *« Ouverte depuis le mois de juillet, c'est désormais le lieu de rassemblement des élus et des bénévoles qui œuvrent pour renforcer le lien social et la solidarité. »*


© Eve Dusaussoy/Le Bimsa


© MSA Berry-Touraine

Une cinquantaine de personnes concernées par le sujet de la transmission d'exploitation ont assisté au forum organisé à leur intention par les Jeunes agriculteurs 41, à Mur-de-Sologne, dans le Loir-et-Cher, le 2 décembre.

BERRY-TOURAINE /

Mon exploitation… après moi

Transmettre une exploitation agricole se prépare bien en amont du départ à la retraite de l'agriculteur. *« Cinq ans (au minimum) sont nécessaires pour constituer son dossier retraite, mettre en ordre ses affaires sur le plan fiscal, social, et pour optimiser aussi l'installation d'un jeune et la reprise de l'exploitation »*, précise Grégory Beaufort, responsable installation pour les Jeunes agriculteurs 41 et administrateur chargé d'organiser le forum sur la transmission d'entreprise.
À l'image des précédents, le dernier en date a fait le plein d'assistance : le sujet intéresse les agriculteurs, c'est indéniable. *« Depuis trois ans, nous prenons appui sur les enquêtes de repérage des chefs d'exploitation de plus de 50 ans, réalisées par la chambre d'agriculture sur la base d'un fichier de la MSA Berry-Touraine. »* Celle effectuée sur la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois a permis d'identifier 69 chefs d'exploitation de plus de 50 ans. *« Ils reçoivent alors une invitation à participer à un forum. »* Ces derniers sont d'autant plus suivis que la MSA Berry-Touraine, la chambre d'agriculture, celle des notaires, les centres de gestion (Cerfrance Val de Loire et AS Centre Loire) et la direction départementale des territoires se mobilisent à cette occasion pour fournir aux intéressés le maximum d'éléments et d'informations pratiques en matière de retraite, de foncier, etc. *« L'objectif vise à déclencher la réflexion des chefs d'exploitation qui ne l'auraient pas engagée. »* Seulement onze transmissions sont en effet assurées sur les 36 projets identifiés !

SUD AQUITAINE /

Pleins feux sur la déclaration sociale nominative

Le 7 novembre, la MSA Sud Aquitaine a organisé un cercle d'information sur la déclaration sociale nominative (DSN), dans les locaux de la chambre de commerce et d'industrie (CCI), à Mont-de-Marsan. Elle était accompagnée dans cette démarche par la Carsat, pilote régional du comité net-entreprises, et les antennes landaises de l'Urssaf, de la Cpam et de Pôle emploi.
Une rencontre riche en échanges où sont intervenus Didier Kühn, du GIP-MDS (structure nationale de développement de la DSN), et Florence Cazalis, utilisatrice depuis quelques mois. Le succès de cet événement – une centaine de personnes présentes – de même que l'implication des différents organismes de protection sociale et de la CCI sont la preuve que les « forces vives » landaises ont bien pris conscience de l'enjeu majeur que constitue la DSN.



© MSA Sud Aquitaine

La MSA Sud Aquitaine se met elle-même à la DSN en décembre 2014 et ses équipes organisent actuellement un dispositif d'accompagnement des entreprises qui passeront à cette déclaration dès 2015. —

MIDI-PYRÉNÉES SUD /

Habitat regroupé, la solution toute trouvée

Le complexe d'habitat regroupé de Sautel (Ariège) a été inauguré le 20 novembre. Face au vieillissement de ses ressortissants et à l'émergence des demandes de solutions intermédiaires entre domicile traditionnel et hébergement collectif en maison de retraite, la MSA propose son appui aux collectivités et aux élus avec ce programme d'habitat regroupé. Grâce à un accompagnement technique et méthodologique, des personnes âgées peuvent continuer à vivre dans un logement classique, tout en bénéficiant d'un cadre sécurisant. Des services à la personne sont proposés et permettent aux habitants de s'adapter rapidement à leur nouveau cadre de vie : livret d'accueil, système de téléassistance, aide administrative, services d'aide à domicile, portage des repas, transport à la demande, solidarité de voisinage, animations… Des services optionnels dont le coût est adapté aux habitants aux ressources modestes.

Placés au cœur du village, les trois appartements de type 3 sont destinés aux retraités du monde agricole et aux personnes à mobilité réduite.
Une salle de vie commune leur permet de se retrouver pour des activités collectives. Des ateliers favorisant le lien social (nutrition, équilibre, gymnastique, mémoire, Internet, etc.) verront bientôt le jour. Le complexe accueillera aussi les habitants du village lors de manifestations intergénérationnelles, de type conférences sur l'adaptation du logement au vieillissement ou sur l'optimisation des dépenses d'énergie. —



© MSA Midi-Pyrénées Sud

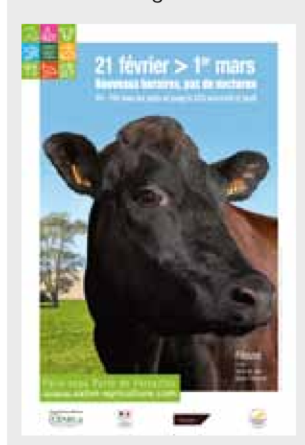
De gauche à droite : Richard Moretto, maire de Sautel, Frédérique Massat, députée, Martine Fabre, sous-directrice de la MSA Midi-Pyrénées Sud, et Philippe Clarac, président du comité départemental de l'Ariège.

AGENDA

MAINE-ET-LOIRE
SIVAL
DU 13 AU 15/01. Environ 600 exposants présents pendant les trois jours du Sival, salon proposant une offre complète en matériels et services pour toutes les productions végétales : viticulture, œnologie, horticulture, arboriculture, cultures légumières, semences, plantes médicinales et aromatiques, cidre, champignons, tabac.
www.sival-angers.com

—

ÎLE-DE-FRANCE
SALON DE L'AGRICULTURE
DU 21/02 AU 01/03. Il aura lieu à Paris, porte de Versailles. Le Salon poussera les champs de la réflexion et approfondira pour cette édition 2015 la thématique de « l'agriculture en mouvement ». Filouse, vache de race rouge flamande née le 18 octobre 2010, sera l'égérie de ce grand rendez-vous.
www.salon-agriculture.com



—

ÎLE-DE-FRANCE
SIMA
DU 22 AU 26/02. Le Sima-Simagena 2015 se tiendra du 22 au 26 février au Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte. Plus de 40 pays seront représentés.
www.simaonline.com



—

BIEN VIEILLIR

Lancement, mi-novembre, par les régimes de retraite et en partenariat avec l'Inpes (institut national de prévention et d'éducation pour la santé), d'un nouveau site Internet : www.reponses-bien-vieillir.fr Ce nouveau volet du programme d'information s'adressant aux personnes de 55 ans et plus aborde de manière globale et positive l'avancée en âge. Les internautes y trouveront aussi des idées pour penser à soi ou encore partager avec les autres (notamment grâce à la web-série de 15 épisodes), des brochures, des conseils thématiques...

COOPÉRATION FRANCO-TUNISIENNE

Dans le cadre de la programmation annuelle de la coopération technique entre la MSA et la caisse nationale de sécurité sociale de Tunisie (CNSST), des responsables tunisiens ont été accueillis en novembre pour deux visites d'étude, l'une portant sur le *lean management* – management par les processus orientés client – appliqué aux organismes sociaux (CCMSA, MSA Grand Sud et Languedoc), l'autre sur les flux financiers et le pilotage budgétaire (CCMSA et MSA de l'Île-de-France).

1/4

des assurés du régime agricole a atteint le plafond annuel des franchises médicales en 2013.



Photos : Ève Dusaussoy/Le Bimsa

Alexandre Touzet, président de l'association nationale Notre village, et Gérard Pelhâte, président de la MSA.

Notre village, partenaire de la MSA

À l'occasion du salon des maires, la MSA a signé, le 25 novembre, une convention avec l'association nationale Notre village. Cette association, créée en 1992 à Meyssac, en Corrèze, accompagne les communes et les intercommunalités qui construisent un projet de vie sur la base d'un nouveau mode de développement. Elle apporte son expertise pour élaborer des programmes d'action et assurer le suivi des agendas 21 locaux. « *L'agenda 21 concerne la protection de l'environnement mais pas seulement. Sont concernés aussi le développement économique et le développement social* », précise Alexandre Touzet, président de l'association. D'où le rapprochement avec la protection sociale agricole. « *Nous partageons des valeurs identiques avec l'association nationale Notre village et nous avons de bonnes raisons de travailler ensemble*, déclare Gérard Pelhâte, président de la MSA. *La MSA est présente sur le terrain. Avec son réseau d'élus, elle sait rassembler les professionnels de santé, identifier les besoins des populations sur les territoires et les mutualiser. C'est ce qui fait sa spécificité par rapport aux autres régimes de sécurité sociale. Notre rôle est, au-delà de la protection sociale, d'apporter un service à la population. Nous mettons en œuvre, sur de nombreux territoires, des actions de développement social local qui concernent les modes de garde avec l'ouverture de crèches, l'accès aux soins de proximité, le maintien à domicile des personnes âgées et une offre de services sur les territoires, au profit de nos populations rurales. La MSA a aussi cette particularité d'être un régime innovant qui lance des expérimentations.* » Le président de la MSA a rappelé sa volonté de travailler main dans la main avec les partenaires, pour que les projets aboutissent. Cette convention servira de base au travail qui sera engagé entre les deux partenaires. –

13 200 NOUVEAUX INSTALLÉS EN 2013

Parmi ceux-ci, l'effectif des jeunes chefs d'exploitation installés âgés de 40 ans et moins – ceux qui sont éligibles au dispositif d'aides à l'installation –, est de 8 600 personnes, en hausse de 6,2 % par rapport à 2012, selon les chiffres de l'observatoire de la MSA. Ils représentent 65,1 % des nouveaux installés en 2013. Dans le même temps, le nombre de départs en retraite s'accroît de 2 % comparativement à l'année 2012. Ainsi, 17 230 chefs d'exploitation cessent leur activité en 2013 et font valoir leurs droits à la retraite. Plus d'informations sur www.msa.fr



© Téo Lannié/CCMSA Image

Portrait de l'économie sociale

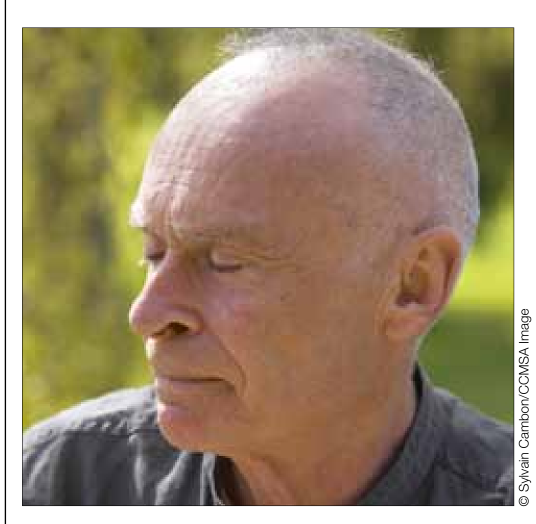

© Steeve Debenport/ iStock/CCMSA Image

L'Insee a publié en novembre une étude sur l'économie sociale. Selon celle-ci, les quatre familles de l'économie sociale – coopératives, mutuelles, associations et fondations – employaient, en 2012, 2,3 millions de salariés et versaient 60 milliards d'euros de rémunération. Elles ont généré 90 milliards d'euros de valeur ajoutée, provenant en majorité d'activités marchandes.
Si ce sont les associations qui pèsent le plus lourd (avec 1,8 million de salariés en 2012), les coopératives sont quant à elles principalement investies dans les secteurs bancaire (169 000 salariés avec notamment le Crédit agricole et le groupe Banque populaire – Caisse d'épargne) et agroalimentaire (67 000 salariés). Elles étendent par ailleurs leurs activités avec des filiales situées hors de l'économie sociale.
Si l'économie sociale représente 10 % de l'emploi national en 2012, son poids est de 28 % en Lozère et de 15 à 18 % dans une partie du Massif central et plusieurs départements bretons. Étude complète sur www.insee.fr

SOCIAL : COMMENT VA LA FRANCE ?

L'Insee publie un état des lieux de la situation sociale du pays. Le chômage de longue durée touche 40 % des chômeurs en 2013, avec des taux plus élevés chez les ouvriers, les employés, les jeunes sans diplômes et les habitants des zones urbaines sensibles. Dans les communes rurales et les petites agglomérations, ce risque est moindre. En matière de dépenses de santé, la hausse de la consommation de soins et de biens médicaux se poursuit, pour atteindre 186,7 milliards d'euros en 2013, soit 2 840 euros par habitant et par an. Le recul des dépenses de médicaments perdure tandis que la croissance des dépenses de soins hospitaliers et de soins de ville est stable. Quant aux minimas sociaux, le nombre d'allocataires a augmenté, entre 2008 et 2012, de 27 % pour l'allocation de solidarité spécifique et de 26 % pour le RSA socle. La classe des 25-49 ans est particulièrement touchée. Plus d'informations sur www.lebimsa.fr

Maladies neuro-dégénératives


© Sylvain Cambon/CCMSA Image

En France, plus d'un million de personnes sont touchées par une maladie neuro-dégénérative : Alzheimer ou maladie apparentée, Parkinson, sclérose en plaques. En comptant les aidants, ce sont trois millions de personnes qui sont concernées. L'impact de ces maladies sur la qualité de vie des malades et de leur entourage est très lourd, ce qui a poussé le gouvernement à se mobiliser en lançant le plan 2014-2019 pour les maladies neuro-dégénératives. Dévoilé le 18 novembre, il comprend 96 mesures concernant l'amélioration du diagnostic, la prise en charge des malades, leur qualité de vie et celle de leurs aidants, le développement et la coordination de la recherche...

Manger local


© Jérémy Lemière/Le Bimsa

À l'heure où de nombreux consommateurs français souhaitent contribuer, par l'orientation de leurs achats, au soutien de produits locaux, la restauration collective a un rôle majeur à jouer vis-à-vis de l'approvisionnement de proximité, garant de la diversité des produits, du respect de leur saisonnalité et du développement économique et social des territoires. Le ministère de l'Agriculture a envoyé un guide pratique aux maires de France, aux présidents de région et de conseil général pour leur donner les outils, en particulier juridiques, à même de faciliter le recours à l'approvisionnement local dans les restaurants collectifs. Plus d'information : http://agriculture.gouv.fr/approvisionnement-local-restauration-collective

© Téo Lannié/CCMSA Image

TERRITOIRES

S'ÉPANOUIR EN PAYS DE **Redon**

Plus du quart des 65-79 ans et 41 % des plus de 80 ans vivent seuls sur le Pays de Redon. Pour participer au bien-être des personnes âgées, la MSA et le centre local d'information et de coordination du Pays de Redon ont signé une charte territoriale des solidarités avec les aînés, dont ils viennent de composer le deuxième acte. **Coup d'envoi, début décembre, pour 17 actions issues d'une réflexion collective.**

« J'ai vu mes parents vieillir et je vois aussi autour de moi les personnes évoluer dans le vieillissement. On essaie de maintenir les personnes âgées le plus longtemps possible à domicile, avec des risques de perte d'autonomie et d'isolement. La question que je me pose est celle du maintien d'un lien social pour elles, la poursuite de liens intergénérationnels. » Josette Esnaud, déléguée MSA, habite un grand village du canton de Pipriac (Ille-et-Vilaine). Afin de contribuer à la mise en œuvre de solutions pour prévenir l'isolement sur son territoire de vie, elle a pris part en 2014 à l'un des ateliers coanimés par le Clic du Pays de Redon et la MSA (Loire-Atlantique - Vendée



© Gildas Bellet/Le Bimsa

et Portes de Bretagne), trois partenaires engagés dans une charte des solidarités avec les aînés (voir notre dossier sur ce dispositif dans *Le Bimsa* d'octobre 2014). *« Notre groupe était constitué de personnes motivées, aux casquettes diverses, au sein duquel j'ai pu apprécier la spontanéité des échanges. »* Témoignant à ses côtés le 3 décembre, lors d'une réunion de présentation des actions qui vont être développées dès le début 2015, Danielle Briand, également déléguée MSA et bénévole associative, souhaitait *« être actrice sur un thème qui m'est cher, le maintien des relations sociales tout au long de la vie »* et précise que *« le fait d'être réunis avec un même objectif de prévention m'a aidée à* (...)

(…) *me sentir à ma place dans le groupe».* Si toutes deux ont souhaité s'impliquer dans l'atelier thématique consacré à la prévention de l'isolement des personnes âgées, d'autres ont planché sur l'adaptation de l'espace de vie, l'aide aux aidants, la promotion de la santé. Quatre orientations avaient été déterminées, afin d'élaborer une série de réponses à la hauteur des enjeux pour la population âgée du territoire. *«Une centaine de personnes ont participé à la réflexion, au cours de 31 réunions de travail, avec une volonté partagée de passer des grandes idées à la réalisation d'actions concrètes,* souligne en ouverture de la rencontre, Jean-Marc Bernard, responsable de l'action sanitaire et sociale à la MSA Loire-Atlantique - Vendée. *Le ton est donné, l'énergie doit être maintenue, voire amplifiée.»*
Particularité de cette charte, elle associe les MSA Loire-Atlantique - Vendée et Portes de Bretagne car le territoire d'intervention – le Pays de Redon – couvre sept cantons sur trois départements et deux régions administratives.

Un réseau de veilleurs

Premiers résultats de cette démarche de développement social chère à la MSA, qui implique élus, professionnels, responsables associatifs et habitants bénévoles : un concentré d'idées à découvrir sur chacun des pôles installés pour la rencontre – correspondant aux quatre axes de travail – et à concrétiser au cours de l'année 2015.
Aux commandes de l'atelier consacré à la prévention de l'isolement, Marie-Andrée Richard, chargée d'études à la MSA Portes de Bretagne, présente les résultats des travaux de son groupe : *«La question de la mobilité est ressortie dans tous les ateliers.»* Le groupe y a particulièrement réfléchi dans l'optique de préciser les besoins aux élus du territoire. Une préoccupation qui rejoint celle d'Yvette Année, vice-présidente du GIP du pays de Redon Bretagne Sud. Elle indique que les trois communautés de communes formant le Pays de Redon songent à la mise en place de services de transport adaptés. Car s'il existe des initiatives, de nombreuses personnes encore ne trouvent pas de solutions. *«Pour affiner les besoins, nous avons envisagé d'organiser un état des lieux plus pointu sur une partie du territoire,* précise Marie-Andrée Richard. *L'idée est de réunir des personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer pour réaliser différentes activités ou démarches et de noter précisément leurs attentes et les solutions qu'elles mettent en œuvre pour se débrouiller.»*
Les participants s'expriment : l'un fait état d'une expérience de transport solidaire, un autre pointe la nécessité de réunir un panel très représentatif car les demandes ne sont pas identiques selon l'âge…
En projet aussi, pour soutenir les personnes âgées souffrant de solitude, la création d'un réseau de veilleurs sur un groupe de communes afin de repérer les personnes seules – *«car chacun a un rôle à jouer»* –, ainsi qu'une équipe de visiteurs bénévoles.
Non loin, Antoine Chauvin, agent de développement social à la MSA Loire-Atlantique - Vendée, accueille les groupes pour leur présenter les initiatives de soutien aux aidants familiaux. Au menu : *«L'information des médecins et des élus sur les structures et les dispositifs existants par le biais du* Dico des aidants [contenu dans Super Zaidan, le jeu qui fera l'objet d'une campagne de promotion assurée par un réseau d'animateurs], *la sensibilisation des aides à domicile par le biais d'un module de formation, l'organisation d'un forum et un spectacle,* Tous aidants, *pour sensibiliser le grand public»,* d'ores et déjà programmé pour octobre 2015.
Le groupe qui a planché sur l'adaptation du cadre de vie fourmille lui aussi d'idées. Adapter son logement, faciliter les accès, améliorer la performance énergétique, déménager… Que faut-il faire, quelles solutions envisager ? L'organisation d'un forum habitat a été décidée, afin de donner une information globale pertinente, de proposer des réponses sur les montages

TÉMOIGNAGE

« Sur ce territoire, on peut habiter dans un département, travailler dans un autre et aller faire ses courses dans le troisième. Même si le fait d'être situé sur trois départements et deux régions [Bretagne et Pays de la Loire] ne facilite pas l'ensemble des projets, la population tient à l'identité du Pays de Redon. Et c'est vraiment une richesse. La démarche entreprise dans le cadre de la charte a permis de surmonter le cloisonnement administratif. Elle a constitué un réel apport en termes de méthodes et de ressources. Seul, le Clic n'aurait pas pu mener un projet d'une telle ampleur, avec une telle visibilité. Elle constitue une bonne opportunité de travail sur le territoire, réalisé dans une très grande simplicité, même si cela prend du temps ! Un temps passé qui sera utile pour la pérennisation des actions, le gros enjeu à venir. »

Solène Séchet, responsable du Clic du Pays de Redon

www.lebimsa.fr



Plus d'infos et de photos sur notre site.



Quatre pôles thématiques pour mettre en lumière les 17 actions lancées dès janvier 2015.
Ici, Marie-Andrée Richard, chargée d'études à la MSA Portes de Bretagne, détaille les actions qui seront mises en œuvre pour prévenir l'isolement des personnes âgées.

Présentation du *Dico des aidants* qui sera remis aux médecins généralistes et aux maires du territoire.



Photos : Gildas Bellet/Le Bimsa

financiers possibles et de réunir en un même lieu toutes les structures agissant en matière d'habitat sur le territoire. Autres pistes : une bourse aux aides techniques, ou encore un logiciel pour sensibiliser à l'importance de l'adaptation du logement. Une première version de cet outil sera lancée au premier trimestre 2015 et testée par des professionnels qui se rendront au domicile des personnes. Les premières fonctionnalités permettront de visualiser un habitat adapté ou non puis, après une première évaluation, le logiciel sera doté de nouvelles possibilités.

Rendez-vous en janvier

En matière de santé, la démarche retenue pour identifier les besoins prégnants a été celle de l'enquête. Cinquante-six personnes âgées de 61 à 97 ans (68 % de femmes) ont été questionnées, dans le cadre d'entretiens individuels ou en couple, et de trois entretiens collectifs. Trois priorités pour les personnes interrogées : le besoin d'amélioration des services (offre de soins, transport, soutien à domicile…) ; le maintien des relations sociales (rencontres, échanges, activités, sorties) ; la santé (activités de maintien de la santé, offre de soins). Des données qui permettront de définir un plan d'actions concerté.

Tout le monde s'est mis en ordre de marche pour élaborer des propositions de réponses. Reste maintenant à transformer l'essai. Pour s'y atteler, les groupes de travail ont rendez-vous dès janvier. —

Gildas Bellet

TÉMOIGNAGE

Antoine Chauvin,

agent de développement social à la MSA Loire-Atlantique - Vendée et coordinateur de la charte.



Ce territoire a été choisi car de nombreux critères étaient au rouge. La MSA Loire-Atlantique - Vendée était déjà engagée sur les cantons de Saint-Nicolas-de-Redon et de Guémené-Penfao, dans le cadre d'un contrat d'action pour le « Soutien aux aidants familiaux sur leur territoire de vie », contrat qui a notamment débouché sur la création du jeu « Super Zaidan ! » (voir *Le Bimsa* n° 134 de juin 2013).

Pendant les trois années de ce programme, les collaborations se sont soudées. Le Clic en a été le partenaire moteur et nous avons enregistré des résultats tangibles.

La charte territoriale des solidarités constitue une opportunité pour poursuivre notre action sur l'ensemble du Pays de Redon, avec le prisme du vieillissement dans sa globalité.

Ce Pays est situé aux extrémités de trois départements [Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan]. Les gens de ce territoire ont dû se bouger pour le faire vivre, parce qu'ils sont loin de tout. L'approche participative fait partie de leurs habitudes et la mobilisation s'établit d'une manière assez spontanée. Le Clic est un partenaire légitime et reconnu sur le territoire, et la MSA agit là au service de la toute la population, en tant qu'organisme de protection sociale du monde rural. La charte est menée sur un territoire assez vaste. Il est important que, pendant sa durée, des expérimentations soient conduites sur certains secteurs.

Nous mettons ces différentes actions en place en prenant soin d'identifier les éléments incontournables pour leur réussite, ainsi que les écueils potentiels, dans l'optique d'en proposer l'essaimage, de constituer une « bourse aux actions » pour en permettre ensuite la diffusion. La charte est là comme un laboratoire. À partir de 2016, les acteurs locaux se réapproprieront ces initiatives pour les pérenniser. —



Sur le pôle consacré à la santé, les participants pouvaient faire part de leurs suggestions sur un arbre qui s'est vite rempli de nouvelles pousses !

En savoir plus sur les différentes solutions d'hébergement, envisager des travaux d'aménagement dans son logement, réfléchir à une bourse aux aides techniques…, l'atelier qui a travaillé sur l'adaptation de l'espace de vie présente le fruit de ses réflexions.



Photos : Gildas Bellet/Le Bimsa

LES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ À LA LOUPE

Moment charnière pour le devenir des centres hospitaliers locaux, à l'heure où se profile l'examen du projet de loi de santé au Parlement, courant 2015. Réforme des modes de financement, redéfinition de leur place stratégique… Les hôpitaux de proximité, dont les ex-hôpitaux locaux, requièrent toute l'attention. Celle, entre autres, de la direction générale de l'offre de soins, qui présentait **les résultats d'une enquête nationale inédite sur les hôpitaux de proximité,** lors d'un colloque qui s'est tenu à la caisse centrale de la MSA, le 21 novembre.


© Didier Le Scour/CCMSA Image

Participant de la « moulinette statistique » pour les uns, mais cruciale en revanche, pour les autres, Pascal Gendry, président de l'association nationale des médecins généralistes d'hôpital local (AGHL), a salué l'enquête nationale sur les hôpitaux de proximité comme une initiative très importante de la direction générale de l'offre de soins (DGOS), tombée à point nommé pour que les agences régionales de santé (ARS) adoptent une position commune et pérenne. Cette étude a été présentée lors du colloque organisé par l'AGHL/ANCHL (association nationale des centres hospitaliers locaux). Le contexte est le suivant. « Adapter les hôpitaux de proximité et responsabiliser les centres hospitaliers régionaux » : l'engagement n° 11 du Pacte territoire santé lancé en décembre 2012 reconnaît le rôle des hôpitaux de proximité dans l'appui au premier recours. La dérogation à la tarification à l'activité (T2A) par la dotation annuelle de financement (DAF) de l'activité de médecine des ex-hôpitaux locaux prend fin au 1er mars 2015 (1).
Or, un rapport de la Cour des comptes sur l'avenir des ex-hôpitaux, rendu public le 17 septembre 2013, suggère que soit mis en place un modèle de financement plus adapté que la T2A, compte tenu de la spécificité de ces établissements.
Si la situation financière des hôpitaux locaux est globalement positive, ces résultats pourraient évoluer fortement. En effet, les simulations de recettes attendues au titre de la T2A à activité constante mettent en lumière que seule une minorité d'établissements maintiendraient leur niveau de recettes. Cela est en partie lié à l'activité de médecine orientée sur la prise en charge des personnes âgées, moins valorisée dans le cadre de la T2A. La durée moyenne plus longue des séjours, leur faible nombre et la taille critique des unités sont aussi à prendre en compte pour expliquer le faible niveau de recettes.
L'enquête de la DGOS a pour but d'apporter des critères de définition des hôpitaux de proximité, d'une part, et de comprendre les besoins auxquels ils répondent, leurs difficultés et leurs atouts, d'autre part. Il s'agit de mobiliser les ARS sur le positionnement des hôpitaux de proximité et d'alimenter les réflexions sur l'évolution du modèle de financement des ex-hôpitaux locaux.

▶ Trois cents établissements. La DGOS a proposé un ciblage basé sur un nombre de séjours de médecine réalisés en 2012 inférieurs à 1 090 (seuil correspondant à la plus forte activité de médecine d'un ex-hôpital local), l'absence de séjour de chirurgie, l'absence de séance (radiothérapie, chimiothérapie, dialyse…) et d'IRM. Trois cents hôpitaux de proximité répondaient à ces critères, dont les 178 ex-hôpitaux

LES HÔPITAUX DE PROXIMITÉ ACCUEILLENT UNE PATIENTÈLE DONT L'ÂGE MOYEN EST DE 85 ANS. ILS CONSTITUENT UNE RÉPONSE À LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES.

locaux ayant une activité de médecine. Les ARS ont apprécié la pertinence des critères proposés mais les ont jugés trop restrictifs, considérant, par exemple, qu'un établissement de santé peut être un hôpital de proximité sans autorisation de médecine. Ces 300 établissements ne représentent qu'une faible part des capacités en médecine nationale – 2,8 % des lits – mais un quart des places d'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgés dépendantes).

▶ **Isolement/situation financière.** La situation des hôpitaux de proximité au regard du critère de distance de l'activité de médecine est en-deçà du seuil d'isolement : 87 % d'entre eux se situent à moins de 30 minutes d'un établissement exerçant l'activité de médecine et 1 % à plus d'une heure. Tout en sachant que la DGOS a mis en œuvre une mesure visant à accorder un financement dérogatoire à la T2A aux établissements répondant à des critères d'isolement géographique : volume d'activité des établissements voisins, densité de population, distance entre établissements, part de marché pour l'obstétrique. Actuellement, la situation financière est globalement satisfaisante : 186 établissements sur 261, soit 70 % des données disponibles, présentent un résultat global positif ; 50 % des hôpitaux de proximité ont un taux d'endettement inférieur à 30 %.

▶ **Prise en charge du patient âgé.** Les hôpitaux de proximité accueillent une patientèle dont l'âge moyen est de 85 ans. Ils constituent une réponse à leurs besoins spécifiques : le contact avec l'hôpital est *« moins traumatisant »*, l'équipe médicale et paramédicale souvent connue et les déplacements limités. Ils contribuent à rendre un premier avis pouvant éviter l'hospitalisation, *via* notamment la prise en charge en ville avec un maintien à domicile en lien avec les opérateurs médico-sociaux et les services à la personne. Ces établissements offrent un accès à des avis de spécialistes, sous forme de consultation ou par le développement de la télémédecine. Ils sont acteurs de la prévention et, à ce titre, participent au repérage précoce de la fragilité de la personne âgée, entre autres.

▶ **Prise en charge post-aiguë.** Ils jouent un rôle dans l'accueil du patient stabilisé, en permettant de maintenir le lien avec les proches lorsque la phase de convalescence est longue et en réduisant la durée d'hospitalisation dans les hôpitaux de second recours. Ils préparent la sortie d'hospitalisation vers le domicile en lien avec l'offre de services médico-sociale du territoire ou vers les structures adaptées (Ehpad...). Ils sont 48 % à générer une activité de soins palliatifs (SP) et 56 % à bénéficier de l'intervention d'équipes mobiles en SP.

▶ **L'animation des territoires.** Les hôpitaux de proximité sont des facteurs d'attractivité pour les professionnels de santé : ils facilitent l'exercice mixte pour les médecins libéraux en ville et à l'hôpital. Ils offrent la possibilité de s'inscrire dans d'autres partenariats noués avec les structures d'exercice coordonné (dans 28 % des hôpitaux de proximité). Ils contribuent à la dynamique du territoire en renforçant l'offre médico-sociale : 75 % ont des structures médico-sociales en proximité ; 62 % entretiennent des partenariats avec elles.

▶ **Difficultés rencontrées.** En matière de personnel, on observe une certaine fragilité due à un vieillissement ou à un manque de médecins généralistes, au difficile recrutement des professionnels paramédicaux, notamment. Pour 45 % des établissements, le poids du coût de l'intérim dans les charges de personnel est supérieur à la moyenne nationale. En matière de financement, les craintes sont liées au passage à la T2A – 67 % des ex-hôpitaux locaux verraient leurs ressources baisser –, aux marges de manœuvre limitées avec la DAF et au parc immobilier parfois vieillissant sur certains sites. Cependant, seuls 41 % des établissements ont un taux de vétusté supérieur à 50 %. Concernant le positionnement dans l'offre de soins, il est parfois mal défini.

▶ **Actions de soutien.** Les ARS sont invitées à renforcer le positionnement des hôpitaux de proximité en appui du premier recours et du médico-social (développement des pôles de santé et des maisons de santé pluridisciplinaires éventuellement adossées aux établissements, renforcement des liens avec le secteur médico-social), à attirer des professionnels de santé ou pallier leur absence (convention avec des médecins libéraux, développement de l'accueil de stagiaires, partenariat avec d'autres établissements pour assurer des consultations spécialisées, développement de la télémédecine) et à aider ces établissements à s'adapter aux nouvelles contraintes de l'hôpital. Les ARS sont aussi incitées à mener des actions sur l'organisation et la gradation des soins, comme la spécialisation des hôpitaux de proximité sur un segment de prise en charge (exemple, les soins palliatifs), ou le développement de nouvelles activités pour répondre aux besoins du territoire.
En conclusion, cette enquête attendue par les professionnels de ce secteur constitue un premier état des lieux. Ces constats devraient permettre de développer, avec le soutien de la MSA, des actions pluridisciplinaires pour répondre au mieux aux besoins des patients des territoires ruraux. —

Franck Rozé

(1) Mesure inscrite dans la loi de financement de la sécurité sociale 2013.

MSA ET RSI S'ALLIENT EN NORMANDIE

La coopération entre la MSA et le RSI ne date pas d'hier. Pour renforcer cette synergie, **les deux régimes ont conclu un protocole national s'appuyant sur quatre grands points et décliné, par la suite, localement.** Retour sur les enjeux de ce partenariat avec l'accord signé entre les MSA Côtes Normandes, Haute-Normandie et Mayenne-Orne-Sarthe, et les RSI des deux Normandie.


© Jérémy Lemière/Le Bimsa

Les chevalets de table sont disposés à chaque place, les contrats bien ouverts et les stylos décapuchonnés. Dans les locaux du RSI de Saint-Contest, en Basse-Normandie, tout est prêt pour la signature de la convention de partenariat entre le régime des indépendants et la MSA. Un coup de crayon qui vient décliner un protocole national réfléchi par les deux institutions autour de quatre domaines : l'évaluation des besoins d'aide à domicile, la prévention en matière de santé publique, la gestion du risque et de la lutte contre la fraude, et le traitement des pluriactifs. En résumé, ce partenariat vise à développer la communication entre la MSA et le RSI, et à mutualiser les compétences des deux régimes. « *Nous devons travailler en collaboration,* assure Marie-Claire Quesnel, présidente de la MSA Côtes Normandes. *Cela nous permet de renforcer nos positions en tant que régime de sécurité sociale important.* »

Au cœur de l'accord, le volet maintien dans l'activité professionnelle des indépendants (Mapi). En effet, le RSI ne couvre pas le risque accidents de travail et maladies professionnelles. Il sollicitera désormais la MSA *via* ce protocole, pour réaliser l'étude de certains dossiers. « *Nos médecins du travail seront mis à contribution dans le cadre de ce dispositif,* précise Gilles Chandumont, directeur du groupe MSA Côtes Normandes. *Au sein d'une cellule dédiée, ils jugeront et valideront ou non la recevabilité d'un dossier. Ils proposeront ensuite au travailleur indépendant, confronté à une maladie invalidante, plusieurs solutions : un aménagement du poste de travail, une reconversion professionnelle ou encore un changement de statut.* » Une bonne nouvelle pour les affiliés au RSI faisant face à une situation délicate : « *L'apparition d'un handicap entraîne parfois d'autres difficultés, comme une activité professionnelle moindre et une baisse de salaire,* note Marie-Claire Quesnel. *Il faut anticiper ces situations.* »

La MSA s'engage à convoquer l'assuré pour réaliser une étude de poste, éventuellement avec les partenaires (le Sameth, etc.), avant de donner un avis sur les propositions d'aménagements. « *L'autonomie de nos régimes nous permet d'aller en amont des pouvoirs publics,* poursuit la présidente de la MSA Côtes Normandes. *Nous n'avons pas besoin d'attendre leurs propositions pour agir.* »

En lançant la convention Mapi en 2012, les deux régimes tablaient sur une vingtaine de cas par an. En octobre 2014, plus de 60 dossiers ont déjà été traités pour l'année en cours. Un chiffre qui témoigne de l'importance d'accompagner les adhérents de chaque régime et d'aller au-devant des problèmes, comme le souligne Alain Clicq, directeur des RSI Basse et Haute-Normandie : « *Depuis plusieurs années, nous menons des actions de prévention en partenariat avec la MSA, notamment sur les risques cardio-vasculaires et l'éducation thérapeutique. Nous devons développer plus d'initiatives de ce type pour détecter les problèmes le plus tôt possible.* » Marie-Claire Quesnel conclut en déclarant que « *le travail aide à vivre, mais on peut se tuer au travail* ». Une phrase choc à laquelle MSA et RSI entendent bien répondre avec la signature de ce protocole.

Jérémy Lemière

ÉLECTIONS : DERNIÈRE LIGNE DROITE

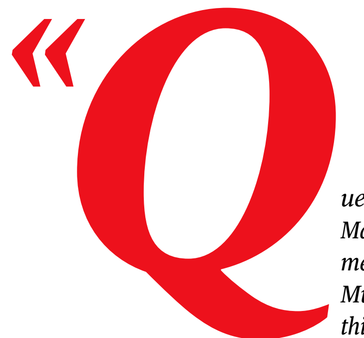
Le rendez-vous des élections MSA approche. Du 12 au 27 janvier 2015, la population agricole votera pour ses représentants. Un enjeu fort pour la MSA, dont le réseau d'élus illustre la garantie de sa proximité avec les adhérents et une voie vers le progrès. Pour participer à la réussite de ce scrutin, les délégués redoublent de vitalité. Ils se mobilisent pour valoriser le mutualisme en MSA et faire connaître leur rôle et leurs initiatives sur les territoires. Illustrations.



© Téo Lannié/CCMSA Image

Qu'y a-t-il dans la marmite ?

Pour faire redécouvrir les missions de la MSA et le rôle des élus sur les territoires, les délégués de Maine-et-Loire ont opté pour la voie théâtrale. *La MSA, c'est vous... Tous acteurs !* : une fresque burlesque et pleine de fraîcheur sur la protection sociale agricole.



« *Que signifie MSA ? Maladie sexuellement attrapable ? Mutuelle sympathique et amicale ? Marchand de sable ambulant ? Mutualité sociale agricole ?* » Sous les faisceaux de lumière balayant l'obscurité, le candidat de « Qui veut gagner des prestations ? » tente de rassembler ses esprits malgré la pression croissante : « *Mutualité sociale agricole. C'est mon dernier mot* », lâche-t-il enfin. Plus loin, cela se corse : « *Quel est le nombre de familles bénéficiaires de l'allocation logement MSA cette année ?* » Le coup de fil à un ami s'impose...

Un style volontairement décalé

Tout le monde croit connaître la Mutualité sociale agricole mais cette perception se résume souvent au prélèvement des cotisations et au versement des retraites. Le rôle des élus, les aides et les actions de la MSA sont mal connus. Pourtant, dans le Maine-et-Loire, l'organisme touche plus de 70 000 personnes et représente un flux financier annuel de près de 600 millions d'euros. À la suite de ce constat, les délégués cantonaux du département se mobilisent pour une opération information et sensibilisation auprès des adhérents. Santé, famille, habitat... le large champ d'actions de la MSA mérite que l'on s'y attarde. Mais comment s'y prendre ? « *Nous nous sommes posé beaucoup de questions sur la forme* », se souvient Marie-Josèphe Pantais, déléguée MSA, présidente du comité cantonal Beaufort-en-Vallée. « *Au départ, nous avons pensé à une réunion d'information. Mais nous voulions que les gens qui ne s'intéressent pas d'eux-mêmes à la protection sociale s'ouvrent à ce sujet. Alors, nous avons eu l'idée d'une forme théâtralisée, plus ludique.* » Les élus, qui n'ont pas froid aux yeux, envisagent d'abord de réaliser les saynètes et de monter eux-mêmes sur les planches. Mais ils font finalement appel à Claude Theil, de la compagnie « Les Héliades », pour écrire cette pièce. Leur souhait est d'aborder avec légèreté le rôle de la MSA et de ses élus sur les territoires. « *Au mois de janvier, nous avions joué une pièce commandée par l'association des maires de France sur les tracas des mairies et des élus locaux au quotidien. L'idée a été de réaliser une pièce sur le même principe mais pour la MSA* », explique Claude Theil. Après plusieurs mois d'investigations et d'échanges avec des délégués et des professionnels de la MSA, il finalise *La MSA, c'est vous... Tous acteurs* !, qu'il décompose en quatre tableaux et deux chansons. « *J'ai eu quelques doutes parce que le sujet est sérieux et compliqué au premier abord. Il fallait trouver le biais pour en parler.* » Il choisit l'humour, une solution radicale pour faire passer des messages et montrer l'engagement des acteurs et leurs réalisations sur le terrain. Des saynètes étonnantes, parodiant des situations vécues dans un style volontairement décalé.



© Ève Dusaussoy/Le Bimsa

Vous prendrez bien un peu d'MSA ?

Le chef Raymond, accompagné de son assistante Catherine, aguiche le public avec sa spécialité : la MSA. « *La MSA est un plat unique. Elle fait tout : santé, famille, retraite, services* », confie-t-il, en guise de préambule. Dans son énorme faitout à l'effigie de la MSA, il rassemble avec passion les ingrédients de la recette et se montre rassurant : « *Un régime social, c'est toujours un bon régime : ce n'est jamais trop riche.* » Une petite casserole de retraite (« *pas trop car le plat doit rester équilibré* »), un bouquet-garni de prestations extralégales, des cotisations (« *salées, mais il faut les verser régulièrement, sinon ça ne prend pas* »), un peu d'Atexa (« *garantie sans gamex : c'est beaucoup plus léger !* »)... Vous prendrez bien un peu d'MSA ?

Massue sous le bras, peau de bête sur le dos, voilà Monsieur « Rrrr » qui entre dans le bureau de la directrice de la MSA. Il tire derrière lui un énorme... mammouth : « *C'est ma cotisation* », lance-t-il à la jeune femme interloquée. Grâce à cette rencontre haute en couleurs, l'adhérent cla-

© Ève Dusaussoy/Le Bimsa

Quelle est la recette d'une bonne MSA ? Démonstration avec le chef Raymond et Catherine, son assistante.

rifie quelques points techniques – *« Si l'offrande* [entendez les prestations] *c'est plus que mon mammouth* [entendez les cotisations], *comment je fais ? »* – et présente sa famille à la directrice attendrie : *« Votre fils est trop mignon... » « Ah non, il est magnon, cro-magnon ! »* Le public est conquis. Mais les rires laissent bientôt place à l'émotion lorsque les comédiens revisitent la chanson *Jef* pour évoquer le suicide en milieu agricole.

Après la pièce, les spectateurs sont invités à échanger avec les représentants de la MSA de Maine-et-Loire. Pour les présidents d'échelons locaux présents, c'est le moment d'évoquer les nombreuses actions mises en place sur leur territoire : aide à la rédaction du document unique, sensibilisation aux gestes de premiers secours, visites au domicile de personnes âgées, conférences sur le stress, le cancer, les dangers d'Internet... À la veille des élections institutionnelles, la présidente de la MSA de Maine-et-Loire, Anne Gautier, le rappelle : *« Les professionnels de l'organisme et les élus apportent chaque jour leur énergie, leurs compétences et leur expertise pour remplir la mission de protection sociale. La MSA encaisse des cotisations et sert des prestations, mais la MSA c'est plus que cela. »* Ce soir, le public l'a bien compris. Des projets de candidatures aux élections seraient même nés dans la salle...

Ève Dusaussoy

TÉMOIGNAGE

Marie-Josèphe Pantais,

déléguée MSA, présidente du comité cantonal Beaufort-en-Vallée



© DR

Un souhait particulier avec cette pièce ?

J'aimerais qu'elle suscite des candidatures chez les jeunes pour les élections de janvier. Dans notre comité, la majorité des élus ont la soixantaine. Je souhaiterais voir une population de délégués pas uniquement composée de têtes blanches. Car la sensibilité est différente selon les âges et il faut encourager le lien entre les générations.

Il est difficile de mobiliser les jeunes ?

La population agricole s'amenuise : toutes les exploitations ne sont pas reprises, les terres sont plus dispersées… Il y a moins de jeunes sur le terrain que dans les générations précédentes. J'ai le sentiment que la jeune population agricole s'implique sur les questions économiques mais beaucoup moins sur les questions sociales. C'est sûr que si l'on reste toute sa vie jeune et en bonne santé, la protection sociale ne sert pas à grand-chose. Mais ce n'est malheureusement pas le cas.

La pièce a-t-elle trouvé son public ?

Nous souhaitions qu'elle soit une bonne source d'information, qu'elle interpelle et que les gens en gardent un bon souvenir. Je pense que c'est le cas. Il y a eu près de 700 spectateurs sur les cinq représentations. La pièce a en plus créé une dynamique et a favorisé les contacts entre élus et acteurs sur le terrain.

Alors, pari gagné ?

Il faut rester prudent. Quand on plante des graines, il y en a qui germent tout de suite et d'autres qui mettent plus de temps mais qui donnent plus de fruits. Aujourd'hui c'est semé, on verra demain.

Une vitrine de l'activité des délégués

Les élections MSA ne sont pas qu'un rendez-vous tous les cinq ans, loin de là. Pour preuve de l'engagement constant des élus, un forum « Vos délégués en action » a été organisé par la MSA de Franche-Comté dans le prolongement de son assemblée générale. Un florilège d'initiatives et une vitrine des projets conduits depuis 2010.

Pour l'occasion, une vache montbéliarde a fait le déplacement ! Certes, elle est en résine mais quelle allure ! C'est une œuvre de Patrick Petitjean, producteur laitier, élu de la MSA. Finalement, pas si vache, elle arbore fièrement sur ses flancs une liste – non exhaustive – des domaines d'intervention des délégués de la MSA de Franche-Comté. Car aujourd'hui, dans le prolongement de l'assemblée générale qui marque la fin de la mandature, ceux-ci sont à l'honneur. Pas moins de 140 actions présentées en trois pôles (actifs, jeunes et plus de cinquante ans) retraçant leur mobilisation tout au long de leur mandat depuis 2010, en matière de prévention santé, de gérontologie, de prévention des risques professionnels, de sécurité des enfants et des seniors… Un forum qui *« met en lumière toute la plus-value des actions menées par les délégués pour répondre aux besoins de la population rurale »*, explique Lucrèce Boiteux, présidente de la MSA de Franche-Comté.

747 DÉLÉGUÉS SUR LES QUATRE DÉPARTEMENTS DE LA FRANCHE-COMTÉ.

En quinze stands, l'engagement concret à la vie des territoires est à l'honneur. Photos, articles de presse, panneaux s'affichent et complètent les explications qu'élus, salariés de la MSA et partenaires délivrent à chacun.

Nicole et Angélique accueillent les visiteurs sur l'espace consacré aux jeunes. L'an dernier, elles ont pris une part active dans l'organisation d'ateliers théâtre pour des élèves de deux maisons familiales rurales, afin de les sensibiliser aux conduites à risque et aux addictions. *« Une idée que nous avons voulu présenter à l'ensemble des délégués franc-comtois* [ils sont 747 sur l'ensemble des quatre départements de la région].



Une montbéliarde pour annoncer la couleur : de l'équilibre alimentaire au secourisme, de la révision du code de la route à la prévention sur les exploitations agricoles… 140 actions menées par les délégués de Franche-Comté au cours du mandat.

Dans cette région forestière, les dangers qui guettent professionnels et promeneurs font l'objet de réunions d'information régulières.





Photos : Gildas Bellet/Le Bimsa

Avec le théâtre, c'était une autre façon de s'adresser aux jeunes – en leur permettant de réagir avec leur propre langage aux saynètes proposées, pour qu'ils se rendent compte, par eux-mêmes, des risques. »

Regagner son territoire avec de nouvelles idées

La santé, dans le quotidien comme en milieu professionnel, est un thème fortement investi par les élus. L'échinococcose alvéolaire, maladie grave transmise à l'homme *via* un parasite, et la maladie de Lyme, due à une tique, font l'objet de diverses initiatives destinées à informer et à prévenir. Dans une région où la forêt est omniprésente (40 % du territoire), la prévention des accidents de bûcheronnage – pour les professionnels et les affouagistes – est également largement traitée par le biais de formations.

Sur le stand « Stress : en parler pour agir », le visiteur est accueilli par le Dr Valera, médecin du travail à la MSA de Franche-Comté. Une occasion pour lui d'annoncer la pièce de théâtre *Un matin d'hiver*, commandée à la « Compagnie des Oliviers » et jouée quelques jours plus tard à Vesoul (Haute-Saône), à Morre (Doubs) et à Lons-le-Saunier (Jura) pour sensibiliser aux risques psychosociaux (article dans notre prochain numéro).

Sur un autre pôle, des élus présentent les ateliers de révision du code de la route qu'ils ont mis en place. Autant d'opportunités pour élargir le champ des possibles et regagner son territoire avec de nouvelles idées. Car il s'agissait bien aussi, en mutualisant ces actions, de donner aux délégués l'envie de poursuivre leur engagement et de continuer à porter des projets. *« Nous constituons un réseau doté d'un potentiel unique sur le terrain »*, souligne Lucrèce Boiteux. Une force de frappe qui valorise la MSA en tant qu'organisme de protection sociale globale. *« Maintenir ce régime de protection sociale et son guichet unique relève de notre responsabilité. »*

Gildas Bellet



Photos : Gildas Bellet/Le Bimsa

Ouverture du forum en présence de Jeannette Gros, présidente d'honneur de la MSA.



Mal de dos en raison du port de charges, risque de renversement de tracteur..., des conseils et des rencontres pour préserver sa santé.

Lauréats de la dernière finale nationale du Trophée prévention jeunes, les élèves du lycée agricole de Levier ont présenté, devant les participants à l'assemblée générale, une pièce *Avec le temps, attention paysan* dont ils ont écrit les textes, sur les risques psychosociaux et le *burn out* chez les agriculteurs.



REPÈRES

Les élus sur tous les fronts

Un recensement des actions mises en place en 2012 et 2013 par les échelons locaux a permis de dresser un panorama chiffré de l'implication du réseau des 26 000 élus. Une illustration du dynamisme du réseau et de la pertinence de son activité.

Thèmes. La prévention santé est le thème privilégié des élus, avec 28 % du nombre total. Souvent d'envergure nationale, comme les « Instants santé » ou « Octobre rose », la prévention santé touche un large public et mobilise un grand nombre d'élus. Les délégués s'investissent aussi beaucoup dans l'animation des territoires (14 % des actions), les sujets concernant les actifs, les entreprises et la santé-sécurité au travail (21 %), et enfin les actions en faveur des seniors, de la dépendance et du handicap (23 %).

Initiatives. Elles prennent des formes très variées : forums, réunions d'information, groupes de parole, représentations théâtrales, ateliers culinaires intergénérationnels, réseaux de visiteurs à domicile, temps de répit pour les aidants, initiation à Internet, etc.

Répartition. Le recensement des actions montre une excellente répartition sur le territoire : 86 % des échelons locaux en comptent au moins une. Plus de la moitié en compte au moins deux et 20 % totalisent quatre actions ou plus. Les élus participent ainsi à la mission de service public d'animation des territoires ruraux.

Temps consacré. Les chiffres tiennent compte du temps passé lors des réunions de préparation et du déroulement de l'action même. Il faut ajouter à cela un investissement personnel difficile à comptabiliser : porte-à-porte, distribution de tracts, recherche de partenaires, relances téléphoniques, etc. Avec 30 heures consacrées en moyenne pour une action, la catégorie « famille, enfance, jeunesse » sort du lot. Elle passionne et mobilise une catégorie d'élus souvent directement concernée par cette thématique. —

4 308
actions impliquant des élus, dont plus de la moitié à leur initiative.

86 %
des échelons locaux comptent au moins une action.

28 %
concernent la prévention santé.

202 850
bénéficiaires.

(Source : rapport mutualiste 2013)

EN BREF

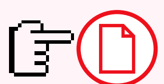
Avant le vote, ça dépote

Des élections, ça se prépare. Sur tous les territoires, les délégués ont pris les choses en main pour mobiliser candidats et électeurs. La MSA, un organisme mutualiste, dites-vous ?

★ **« LA MSA, VOUS CONNAISSEZ ? » :** *« La MSA ? Ce n'est que les cotisations. »* Trop souvent confrontés à cette considération de la part des adhérents, les délégués de la Manche et du Calvados ont organisé, de mai à septembre, des réunions d'information dans tous les cantons de la MSA Côtes Normandes. Un temps d'échange préalable a permis de favoriser la participation de tous avant le début de la réunion, animée par la présidente de la caisse, Marie-Claire Quesnel. Objectif : toucher les gens au plus près pour leur expliquer ce qu'est la MSA et combien elle leur est utile. Historique de l'institution, fonctionnement..., la réunion offre un tour d'horizon pour connaître les bases du régime agricole. Mais elle a aussi pour but de mobiliser le plus de personnes possible à l'approche des élections. Article complet sur www.lebimsa.fr

★ **RENDEZ-VOUS ÉLECTIONS :** pour mobiliser ses adhérents autour du scrutin, la MSA Alpes du Nord a organisé 27 rencontres « Rendez-vous à côté de chez vous ». Un quadrillage du territoire permettant de sensibiliser la plupart des échelons locaux. Au menu de ces réunions : présentation des élections, rappel de leur intérêt et éveil à de nouvelles vocations de candidat. Le tout, présenté par des élus et des administrateurs de la caisse. Cette initiative, déjà utilisée au scrutin précédent, s'est étoffée cette année de l'envoi d'un courrier électronique aux affiliés MSA. Sous forme d'invitation à cette réunion, le message permettait aussi de rappeler l'imminence de ces élections. Un pari plutôt réussi puisque plusieurs candidatures spontanées ont été enregistrées lors de ces rencontres. La mobilisation de la MSA Alpes du Nord s'est ensuite poursuivie auprès des salariés, avec une campagne d'affichage dans les entreprises.


www.lebimsa.fr


Plus d'infos sur notre site.


© Franck Rozé/Le Bimsa

Les élus MSA visitent la caisse Ardèche Drôme Loire.

★ **VISITE DE CAISSE :** services des cotisations (téléservices, Web...) et des prestations familiales, centre de contact – un vaste *open space* recevant jusqu'à 2 500 appels par jour –, système de gestion électronique d'informations et de documents de l'entreprise (Geide)... Le 26 septembre, les élus de la MSA Ardèche Drôme Loire ont profité du forum des comités départementaux pour visiter les services de la caisse et parfaire leur connaissance de la MSA. Car pour informer et orienter les adhérents, une règle d'or : bien connaître les rouages de l'institution. Article complet sur www.lebimsa.fr

★ **LES TERRITOIRES ONT LA PAROLE :** la MSA Ain-Rhône et ses délégués ont proposé, en décembre, sept rendez-vous « Les territoires ont la parole ». Outre la rétrospective des actions de ces cinq dernières années et les témoignages des élus de la MSA, les ressortissants agricoles ont pu, selon les territoires, rencontrer des producteurs locaux nouvellement installés, visiter l'épicerie solidaire « Le P'tit coup de pousses » dont la MSA est partenaire et découvrir l'exposition « Campagnes en mouvement, 65 ans d'actions mutualistes » qui retrace les moments phares de l'histoire du régime agricole et des avancées sociales.

Mets de l'huile et « tope-là »

Les délégués des pôles d'Oloron-Sainte-Marie et de Saint-Palais, de la MSA Sud Aquitaine, se retrouvent… en pole position sur la grille de départ des élections. L'écurie, bien rôdée, négocie l'événement avec stratégie. Avant d'agiter le drapeau à damier, dernier tour de piste... ou de liste.

Il ne faut pas oublier de mettre de l'huile pour qu'un moteur tourne rond. Avec la vie mutualiste, c'est la même chose. C'est pourquoi, juste avant la dernière ligne droite des élections, on fait chauffer la gomme à la MSA Sud Aquitaine. C'est même l'effervescence dans les stands, en l'occurrence à l'agence d'Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques).

Là, les coureurs sont des délégués. Ceux du pôle d'Oloron-Sainte-Marie accueillent les administrateurs, les délégués départementaux et les présidents cantonaux du pôle de Saint-Palais. Du côté du *staff* technique, on retrouve Corinne de Sales, animatrice de l'échelon local, Aurélie Barrière, assistante sociale, et Pierre Vigne, conseiller en protection sociale.

On a besoin des jeunes

Sur le parking, un car fait vrombir son moteur. Direction : les établissements de Coulomme, à Sauveterre-de-Béarn, où les attendent, entre autres, une présentation et une visite commentée des lieux, suivies d'une conférence ouverte sur la nutrition, l'activité physique et la santé, par Christian Pougel, médecin-conseil chef à la MSA Sud Aquitaine. Lequel dirait certainement que, s'il fallait instiller quelques gouttes de lubrifiant dans les rouages de la vie mutualiste, autant privilégier le mélange d'huiles d'olive et de colza, recommandé dans le cadre du régime méditerranéen de type crétois.

« Les délégués du pôle d'Oloron-Sainte-Marie ont voulu organiser cette journée pour plusieurs raisons, explique précisément Corinne de Sales. S*e retrouver pour échanger entre eux, de façon conviviale, et pour mobiliser les candidats, juste avant*

DES DOMESTIQUES AU FAM

« En 1973, la MSA crée une maison de retraite pour les domestiques des fermes, à Sauveterre-de-Béarn, en haut de la colline », se souvient Francis Aussant, président des établissements de Coulomme. À l'époque, ces anciens ouvriers agricoles pouvaient même y cultiver un lopin de terre. Au fil des ans, avec de nouvelles normes, la bâtisse devient obsolète. En 2006, une nouvelle maison de retraite est reconstruite un peu plus bas. Elle vient s'adosser au centre médico-social (CMS), unité de soins de suite gériatriques, également propriété de la MSA depuis sa création en 1981. Lieu de long séjour, le CMS évolue vers un Ehpad de forte dépendance (130 lits), avec la création en cours d'une unité Alzheimer. Récemment, la structure s'est encore consolidée en accueillant un foyer d'accueil médicalisé (FAM) pour personnes handicapées vieillissantes (30 places). Ouvert en novembre 2012, il est la première réalisation d'un engagement commun des partenaires sociaux des groupes professionnels de protection sociale Agrica, IRP Auto, Lourmel et PRO BTP. Un groupement de coopération entre la MSA et BTP RMS, qui gère les 13 établissements médico-sociaux et spécialisés du groupe PRO BTP, garantit une mutualisation des moyens (direction, personnel, restauration…). Les résidents du FAM sont âgés de 42 à 88 ans. La moyenne d'âge est de 57 ans.



© Franck Rozé/Le Bimsa


© Franck Rozé/Le Bimsa

les élections. Pas n'importe où, dans une agence locale, pour permettre aux délégués qui ne la connaîtraient pas de la découvrir. Convier l'assistante sociale et le conseiller en protection sociale pour un repérage mutuel, le cas échéant. En profiter pour promouvoir une réalisation de la MSA, en l'occurrence les établissements de Coulomme, une création historique. Communiquer auprès d'un maximum de personnes, via *la presse notamment, pour montrer que les délégués existent et qu'ils sont actifs. Enfin, permettre à la caisse de transmettre quelques messages aux élus, comme* Le petit livre anti-cancer *du Pr Michel Crépin, qui leur est offert par le service prévention de la MSA Sud Aquitaine. »*

Et force était de constater que les délégués tournaient tous à plein régime, en effet. De nombreux va-et-vient, des échanges de paroles en aparté, des stylos qui s'agitent en noircissant des feuilles de papier qui circulent… et la présence d'une administratrice, Charlette Laborde, qui centralise ces dernières. Il se trame quelque chose, à n'en pas douter. Renseignements pris, ce sont des listes de candidature finalisées. *« Cela a été laborieux de trouver des candidats »*, ne cache pas Nicole Rachou, élue du 1er collège sur le canton de Bedous. Mais il en faudra plus pour freiner l'ardeur des élus. *« Nous avons suivi à la lettre les préconisations de la caisse centrale : une femme, un jeune, un actif, un retraité,* embraye Jean La Brucherie, un élu qui en a sous le capot. *Notre présidente cantonale, Denise Peings, voulait arrêter. Je l'ai convaincue de se représenter et nous avons rédigé ensemble un brouillon de propositions de candidatures. On s'est fixé une ligne de conduite : on ne resollicite pas les délégués qui ne sont jamais venus aux réunions ! J'ai pris ma voiture et je suis allé chez les gens. J'ai réussi à décider un jeune de 25 ans de se présenter : je lui ai dit* "tope là" *pour sceller notre engagement. Quand je l'ai rappelé quelques jours plus tard, il n'était plus partant. Je lui ai rappelé notre marché. Il a tenu parole. »*

“

MONTRER QUE LES DÉLÉGUÉS EXISTENT ET QU'ILS SONT ACTIFS.

Chemin faisant, on en apprendra encore davantage sur le difficile recrutement, avec Simon Ambielle, élu du 2e collège, qui exprime son mécontentement : *« Les jeunes ne reconnaissent plus le travail des anciens,* déplore-t-il. *Tout le monde s'en fout ! Les mentalités sont de plus en plus marquées par l'individualisme. Il faut pratiquement leur arracher des signatures ! Que faut-il faire ? Insister sur l'histoire des avancées sociales dans l'enseignement ? Je veux dire aux jeunes qu'il y a encore beaucoup de choses à accomplir. »* Avant de lancer un ultime appel : *« On a besoin d'eux. Il faut représenter la profession agricole. La Mutualité doit continuer d'être présente. »* Et de relater des exemples de personnes touchées par la maladie ou l'isolement.

Le mutualisme était bien palpable, quant à lui, lors de cette journée passée au sein des établissements de Coulomme, qui regroupent une maison de retraite, un centre médico-social et un foyer d'accueil médicalisé pour personnes handicapées vieillissantes. Une bonne initiative à renouveler, saluée par l'ensemble des délégués présents. *« Dans les réunions cantonales, on n'a pas le temps de faire connaissance, finalement,* relèvent ensemble Nicole Rachou et Simon Ambielle. *Certains arrivent juste à l'heure et repartent dès la fin. »* Il était grand temps de mettre de l'huile. —

Franck Rozé

La MSA à Mayotte

Le 1er janvier 2015, l'île de Mayotte se dote d'un **régime de protection sociale pour ses non-salariés agricoles**. Sa gestion sera assurée par la MSA d'Armorique.



© Éric Lenoir/CCMSA

L'île de Mayotte, française depuis 1841, est devenue le 101e département français le 31 mars 2011.

Jusqu'à présent, c'est la caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSS Mayotte) qui gère le régime unique de protection sociale de l'ensemble des salariés et des non-salariés de l'île, à l'exception des prestations familiales, gérées par l'établissement des allocations familiales de Mayotte (Caf de La Réunion). L'ordonnance du 31 mai 2012 crée un régime obligatoire spécifique pour la protection sociale des non-salariés agricoles de Mayotte. À compter du 1er janvier 2015, sa gestion en est confiée à la MSA d'Armorique, qui a déjà accompagné la caisse de Guyane dans ses dernières évolutions.

Vers une agriculture professionnelle

Cette nouvelle disposition vise à favoriser la transition d'une agriculture familiale à une agriculture professionnelle.

À Mayotte, l'activité agricole est majoritairement tournée vers l'autosubsistance. La taille moyenne des exploitations est d'environ un hectare. Elles produisent essentiellement des bananes plantain, du manioc et des pois d'angole. L'ylang-ylang, la vanille et la cannelle constituent les principaux produits d'exportation.

Population agricole

Les agriculteurs mahorais bénéficient jusqu'à présent du statut de travailleur indépendant. Au-delà des prestations sociales (couverture pour la médecine libérale, indemnités journalières en cas de maladie, indemnités forfaitaires en cas d'invalidité, etc.), la mise en place d'un régime agricole spécifique offrira une valorisation des métiers dans le secteur et incitera peut-être les jeunes à s'engager en agriculture.

Mise en place

Plusieurs réunions entre les cosignataires, avec les ministères concernés (de l'Agriculture, des Affaires sociales et des Outre-mer) et avec les représentants de la profession agricole, ont permis de finaliser le dispositif. Le 1er janvier 2015 sera donné le coup d'envoi pour l'assujettissement et le recouvrement des cotisations, les branches maladie, maternité, invalidité et vieillesse de base. Pour l'assurance accidents du travail, les maladies professionnelles et la retraite complémentaire obligatoire, il faudra attendre le 1er janvier 2019.

La CSS Mayotte en appui

Les activités de *front office* – accueil téléphonique, accueil du public, renseignements de premier niveau – se feront à l'antenne MSA de Dzaoudzi, dans les locaux actuels de la CSS Mayotte.

Pendant la phase de développement, la MSA d'Armorique et la CSS Mayotte conviendront de rendez-vous téléphoniques réguliers et de formations en fonction des besoins ressentis. En matière d'action sociale et de prévention santé, les deux caisses s'engagent à collaborer, afin de mener des actions en cohérence avec les besoins du territoire.

Contrôle médical et administratif

Le traitement des dossiers médicaux et les contrôles seront déterminés et formalisés entre le médecin chef de la MSA d'Armorique et le médecin-conseil exerçant à la CSS Mayotte. L'organisme mahorais et la MSA d'Armorique collaboreront pour l'application des dispositions législatives et réglementaires. La CSS Mayotte assurera une veille active, afin de prévenir le risque de fraude, et facilitera le contrôle administratif des dispositions relatives au régime de protection sociale des non-salariés agricoles à Mayotte.

Particularités

La loi autorisera des exonérations de cotisations sociales, comme dans les autres départements d'outre-mer, pour les exploitants mettant en valeur l'équivalent de moins de 40 hectares pondérés.

L'île présente d'autres particularités qu'il faudra prendre en considération. La polygamie, par exemple, qui a été définitivement abolie en 2010 – mais les situations acquises avant cette date ne sont pas remises en cause – ou encore le matriarcat.

DROITS

L’entraide agricole


© Franck Beloncle/CCMSA Image

Coup de main occasionnel, entraide familiale, entraide entre agriculteurs… sont des situations bien différentes. Bien les connaître permet d’être en règle avec la législation.

Le coup de main occasionnel

Il peut être donné par un voisin, un ami, un cousin, un promeneur. Il est de très courte durée. Il est spontané, non sollicité et non planifié. Il s’agit d’une aide non rémunérée qui est donnée de façon inopinée. Sur une exploitation agricole, il répond à une urgence comme, par exemple, aider à récupérer des animaux qui se sont échappés d’un champ et qui vagabondent sur la voie publique.

L’entraide familiale

Elle ne peut exister qu’entre parents au premier degré. Il s’agit d’une aide occasionnelle et spontanée apportée à un parent (ascendant ou descendant, frère ou sœur, conjoint) en dehors de toute contrainte ou rémunération. L’aide apportée ne doit être ni durable ou régulière, ni accomplie dans un état de subordination. Elle ne doit pas se substituer à un poste de travail nécessaire au fonctionnement normal de l’exploitation. Sinon, il s’agit de salariat qu’il faut déclarer.

Le salariat entre membres de la famille

Une aide régulière d’un parent sur l’exploitation – lors d’un chantier d’ensilage ou pour la traite des vaches par exemple – peut être qualifiée de salariat si la prestation de travail est effectuée à titre onéreux et dans un rapport de subordination avec le donneur d’ordre.
Ces personnes doivent être déclarées salariées de l’exploitation. Ce qui peut se faire, même pour un temps de travail court, en utilisant le Tesa (titre emploi simplifié agricole) qui simplifie les formalités liées à l’embauche et à l’emploi.

L’entraide entre agriculteurs

L’entraide agricole est une forme simple et traditionnelle de coopération entre agriculteurs en activité. Prévue dans le Code rural, elle correspond à des échanges de services en travaux agricoles et en moyens d’exploitation (matériels) entre agriculteurs. Elle peut être occasionnelle, temporaire ou régulière. Le service peut être rendu par l’exploitant lui-même, un membre de sa famille participant habituellement aux travaux de son exploitation ou un de ses salariés. Elle implique gratuité, réciprocité et équivalence des services rendus. La gratuité de la prestation fournie n’exclut cependant pas la possibilité, pour le bénéficiaire, de rembourser au prestataire tout ou partie des frais engagés par ce dernier et la différence de services rendus, par l’octroi d’avantages en nature (produits de l’exploitation), à condition que cette compensation soit limitée. —

www.lebimsa.fr


Plus d’infos sur notre site.

ZOOM

LE RETRAITÉ AGRICOLE

• Lorsque la transmission a lieu dans le cadre familial, un retraité peut faire bénéficier son successeur de son savoir et de son expérience, tout en percevant sa retraite.
Il peut donner un coup de main sur son ancienne exploitation, dans la limite de 10 à 15 heures par semaine.

• Si l’exploitation est transférée hors cadre familial, le retraité doit conserver une parcelle de subsistance pour ses besoins personnels et ce lopin de terre ne peut excéder le cinquième de la surface minimum d’installation.
La transmission des savoirs et des savoir-faire s’inscrit alors dans le cadre de l’entraide réciproque.

• En dehors de la transmission de son savoir et de son expérience, le retraité peut également donner un coup de main occasionnel sur son ancienne exploitation ou sur une autre, dès lors que son intervention est non permanente, non planifiée et non indispensable à la mise en valeur de l’exploitation.
Sinon, il doit être déclaré salarié, conjoint collaborateur ou aide familial. Et le paiement de sa retraite est suspendu.
—

VOTRE VOIX POUR LA MSA

Du 12 au 27 janvier 2015, les adhérents de la MSA vont élire pour cinq ans celles et ceux qui les représenteront, **l'occasion pour eux de faire entendre leur voix** et de ne pas laisser à d'autres le soin de décider de leur avenir.



© Franck Beloncle CCMSA/Image

Ils sont chargés de représenter tous les adhérents (exploitants, employeurs et salariés, actifs et retraités) sur l'ensemble du territoire et agissent pour que les caisses de MSA apportent le service dont ceux-ci ont besoin.
Ce maillage de délégués cantonaux constitue une des principales spécificités du régime de protection sociale agricole. Leur rôle :

▶ **Un relais.** L'élu cantonal MSA est régulièrement informé des décisions du conseil d'administration. En personne de terrain, au courant des actions de la MSA, il contribue à les faire connaître pour en faire bénéficier le plus grand nombre. Son but est de les diffuser le plus largement et d'orienter les adhérents vers le bon interlocuteur. En retour, le délégué détecte les attentes ou les difficultés des ressortissants. Il interpelle la MSA pour que les services de la caisse interviennent auprès d'eux.

▶ **Un soutien aux projets locaux.** Le délégué est à l'écoute du terrain. Il vit lui-même les évolutions du monde agricole et rural. En tant qu'élu de proximité, il recense les besoins, propose des solutions adaptées et contribue, avec toute l'équipe d'élus et le soutien des animateurs de la MSA, à la mise en place d'actions sociales, de santé et de développement local, associant adhérents, populations et partenaires. Il contribue ainsi à améliorer la vie quotidienne de la population agricole et rurale.

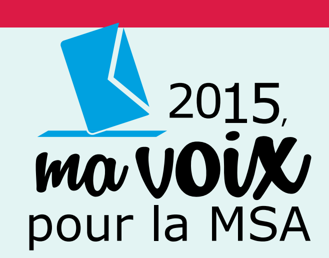
> « L'ÉLU CANTONAL DONNE CORPS AUX VALEURS DE LA MSA. »

▶ **Un porte-parole de la MSA.** Les délégués MSA sont organisés en réseau. Ils sont formés et actifs dans les différentes instances sanitaires et sociales locales où ils font entendre la voix de la MSA. De plus, en tant qu'acteurs de la vie professionnelle du monde agricole, ils présentent les positions et les actions de la MSA auprès de ses partenaires : organismes professionnels agricoles, collectivités territoriales, organismes sociaux, associations.

▶ **Une incarnation du mutualisme.** L'élu cantonal donne corps aux valeurs mutualistes de la MSA : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Les actions qu'il met en œuvre sont gouvernées par ces principes. Le délégué peut expliquer l'organisation de la protection sociale et met en avant la notion de comportement responsable (consommation de médicaments, recours aux soins...). Avec les élus de la MSA, la protection sociale agricole continue de se construire. Confronté à un contexte maussade, marqué par des crises importantes, le monde agricole doit se mobiliser pour prendre l'avenir de sa protection sociale en main. D'où l'enjeu de ce nouveau scrutin et l'importance du vote. Chaque électeur recevra, début janvier, un courrier de la MSA détaillant les opérations de vote. Il aura la possibilité de faire son choix en s'exprimant par courrier postal, en retournant le bulletin transmis par la MSA, ou par Internet, sur le site dédié : www.jevoteenligne.com/msa2015

APRÈS LE SCRUTIN

- Le dépouillement aura lieu le 3 février.
- Les assemblées générales seront convoquées par les présidents des caisses et se tiendront avant le 3 avril 2015. Elles éliront les nouveaux conseils d'administration.
- Le 28 mai 2015, à Paris, tous les délégués à l'assemblée générale centrale procèderont à l'élection du nouveau conseil central d'administration.



Blandine Guérin

vice-présidente du comité local du grand Angers, 1er collège, MSA de Maine-et-Loire.

ÉLUE, MODE D'EMPLOI



© Christophe Gatschiné/Le Bimsa

« Je sais ce que c'est d'être dans le rouge. Les années de sécheresse, nous avons traversé pas mal de difficultés sur l'exploitation. Je connais ce stress au présent, l'inquiétude pour son avenir et les ennuis de santé qui peuvent en découler. » Parmi les rares agriculteurs de huit cantons essentiellement urbains, Blandine Guérin s'est trouvée en empathie avec les personnes en situation de précarité, dont l'échelon local a décidé de contribuer à l'insertion professionnelle. *« La fibre sociale est une valeur commune aux associés du Gaec* [groupement agricole d'exploitation en commun], *qui se traduit par différents engagements : Cuma* [coopérative d'utilisation de matériel agricole], *syndicat… Sur l'exploitation, nous accueillons également des stagiaires qui rencontrent parfois des problèmes scolaires et familiaux. »* Pour donner une direction à ceux qui sont restés au bord de la route, la soixantaine d'élus a fait le premier pas vers les acteurs locaux (conseil général, centre communal d'action sociale, Pôle emploi, psychosociologues, travailleurs sociaux) et les structures de solidarité (Restos du Cœur, Jardins de Cocagne, le garage Solidarauto…). Un apprentissage collectif de la lutte contre la pauvreté aussi enrichissant

BIO EXPRESS

• 48 ans.

• Exploitante depuis 1996 (Gaec de la Croix Picard, à Bouchemaine : 97 hectares en polyculture élevage, 65 vaches laitières de race Prim-Holstein/Montbéliarde).

• Élue MSA depuis 2010 (1er mandat) après que Charles Méline, vice-président et président par alternance du comité d'action sanitaire et sociale de la MSA de Maine-et-Loire (collège exploitant), l'a convaincue de se présenter aux élections.

> **NOUS AVONS CONSTRUIT UNE PASSERELLE ENTRE DES PUBLICS FRAGILISÉS ET LA PRODUCTION AGRICOLE."**

que marquant. *« Nous avons découvert les chiffres de cette réalité sur Angers, appréhendé les minima sociaux et perçu frontalement tout ce qui éloigne de la socialisation et de l'emploi : absence de moyen de transport, mauvaise hygiène de vie, illettrisme… »* Des échanges ont eu lieu avec des professionnels et des bénévoles, dont chaque délégué s'est attaché à faire des comptes rendus : *« Cette rigueur nous a permis de structurer le projet et son suivi, partager nos expériences et nous motiver dans une dynamique de groupe. »*
De cette imprégnation du tissu économique et de cette participation au réseau associatif sont nées les « Trajectoires solidaires ». Objectif : faire découvrir les 80 métiers de l'agriculture et les opportunités d'emploi, saisonnier notamment, au sein de la première région horticole de France. *« Certaines serres jouxtent des quartiers de l'agglomération mais le secteur reste méconnu des habitants. C'est pourtant une alternative aux domaines d'activités vers lesquels on s'oriente de prime abord pour sortir du chômage ou trouver une formation. Un travail agricole, c'est concret, on crée de ses mains. On y retrouve l'envie de se mettre en mouvement et sa dignité. »*
Avec l'organisation de trois visites d'entreprises (un maraîcher en 2012, un horticulteur en 2013 et en 2014 : voir *Le Bimsa* 148 de novembre 2014) regroupant une quarantaine de participants, *« nous avons construit une passerelle entre des publics fragilisés et la production agricole. Un lien que la crise actuelle doit nous inviter à tisser et que nous souhaitons renforcer ».* —

Christophe Gatschiné

Photos : Anne Pichot de la Marandais/Le Bimsa

Trois réunions de remise de défibrillateurs thérapeutiques ont eu lieu dans l'Orne, la Sarthe et la Mayenne. Ici, celle de Changé, près du Mans.

LES BONS ÉLÈVES RÉCOMPENSÉS

31 formateurs de sauveteurs secouristes du travail en agriculture dans 21 établissements de l'enseignement agricole. 553 élèves formés au secourisme en 2013. Des résultats qui méritent une récompense… sous la forme d'un défibrillateur thérapeutique. Remise des prix début octobre, près du Mans.

La MSA Mayenne-Orne-Sarthe, dans le cadre de son action visant à promouvoir la santé-sécurité au travail, propose depuis plusieurs années de développer, dans les établissements d'enseignement agricole public et privé des trois départements, la formation de sauveteurs secouristes du travail en agriculture (SSTA). Pour ce faire, elle finance la formation en interne de formateurs. À ce jour, 21 établissements ont déjà bénéficié de ce dispositif.

Pour prolonger cette action, le conseil d'administration a souhaité offrir un défibrillateur thérapeutique aux établissements d'enseignement agricole ayant fait le choix d'avoir un formateur SSTA en interne. Trois réunions de remise de ces appareils – dont l'utilisation est enseignée dans la formation aux premiers secours – ont eu lieu récemment, à raison d'une par département, à Alençon (Orne), à Changé (Sarthe) et à Laval (Mayenne).



Le défibrillateur thérapeutique offert par la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

C'est à Changé, près du Mans, que Georgette Rousselet, présidente de la MSA, et Brigitte Fourmon, présidente du comité de protection sociale des non-salariés, ont accueilli les responsables et les enseignants-formateurs SSTA de cinq établissements

“LA MSA A FAIT LE CHOIX DE DÉVELOPPER LA FORMATION DE SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL EN AGRICULTURE.”



Georgette Rousselet (en bas, à gauche), la présidente de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe, a signé une convention avec cinq établissements d'enseignement agricole de la Sarthe.

© Anne Pichot de la Marandais/Le Bimsa

de la Sarthe. Étaient représentés le lycée professionnel de Ruillé-sur-Loir, le lycée professionnel de Brette-les-Pins, la maison familiale rurale (MFR) de la Ferté-Bernard, la MFR de Verneil-le-Chétif et le lycée professionnel de Saint-Saturnin. Gilles Menant, directeur de la fédération des MFR de la Sarthe, était également présent.

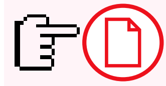
Cette action est une réussite et se perpétue

Dans son discours de bienvenue, Georgette Rousselet a rappelé que depuis « *plusieurs années, la MSA porte une attention toute particulière aux jeunes* » et cherche à « *se rapprocher d'eux* ». Pour preuve, elle cite le « module d'information sur la sécurité sociale, la MSA et les droits sociaux des jeunes » ; les « instants santé » ; l'intervention des conseillers en prévention dans les établissements d'enseignement agricole pour sensibiliser non seulement les jeunes, mais aussi les enseignants, les responsables d'établissement et les maîtres de stage et d'apprentissage, à la santé et à la sécurité au travail (63 actions en 2013 auprès de 1 125 jeunes scolaires ou adultes en formation, sur des thèmes variés ; les trophées prévention jeunes (TPJ). Ces derniers ont d'ailleurs fait l'objet d'une présentation détaillée par Christian Cruçon, responsable adjoint du service santé-sécurité au travail, qui a rappelé que la troisième édition aura lieu en 2016. « *Mais si vous êtes là aujourd'hui, c'est parce que depuis de nombreuses années, le conseil d'administration de la MSA a fait le choix de développer la formation de SSTA* », a présenté Brigitte Fourmon. Cette action a été mise en œuvre dans le cadre du premier plan santé-sécurité au travail (SST) 2006-2010. Puis elle a été reconduite au cours de l'actuel plan SST 2011-2016. « *À ce jour, sur les trois départements, 31 enseignants sont devenus formateurs SSTA, répartis sur 21 établissements : à ce titre, ils ont bénéficié de la formation proposée par l'institution. Cette initiative représente un fort investissement pour la MSA qui prend en charge le coût pédagogique et les frais de repas et d'hébergement, soit environ 2 500 euros, auxquels s'ajoute le recyclage qui a lieu tous les deux ans et qui s'élève à 770 euros. Mais cet investissement en vaut vraiment la peine. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : sur les 553 élèves formés au secourisme en 2013 et les 285 qui ont suivi un recyclage, 80 % l'ont été par le biais des formateurs internes. C'est grâce à vous que cette action est une réussite et qu'elle se perpétue.* » Pour confirmer ses dires, trois établissements viennent d'inscrire des candidats pour être formateurs SSTA, formation qui sera intégralement prise en charge par la MSA.

Avant de remettre les défibrillateurs thérapeutiques aux cinq établissements d'enseignement agricole sarthois et après une discussion pour savoir où le mettre dans l'établissement, la présidente de la MSA a signé avec chacun d'eux une convention de mise à disposition gratuite d'un défibrillateur automatisé semi-automatique (l'utilisateur doit appuyer sur un bouton pour que l'appareil délivre le choc électrique), à charge pour l'établissement d'en assurer la maintenance et de le conserver en bon état de fonctionnement.

Anne Pichot de la Marandais

www.lebimsa.fr



Plus d'infos sur le SSTA et le défibrillateur sur notre site.

LA MSA ET LA FORMATION DE SSTA

• En 2013, 21 802 sauveteurs secouristes du travail en agriculture (SSTA) ont été formés dans les MSA. 49 % étaient des élèves, 39 % des salariés et 12 % des exploitants.
Pour assurer ces formations, les MSA ont fait appel à des organismes de formation au secourisme (33 % de l'effectif formé), à des formateurs d'entreprise (52 %) et au personnel de la MSA (15 %).
Les secteurs professionnels les plus concernés sont les établissements d'enseignement privés (60 % de l'effectif formé), le secteur polyculture-élevage (12 %) et le secteur des organisations professionnelles agricoles (13 %).
La même année, 11 838 SSTA ont suivi une formation de Maintien et actualisation des compétences : 68 % étaient des salariés, 21 % des élèves et 11 % des exploitants.

• De plus, la CCMSA et l'Asfosar assurent la formation de formateurs SSTA. En 2013, 9 formations initiales ont permis de former 112 nouveaux formateurs SSTA, tandis que 39 formations de Maintien et actualisation des compétences ont été suivies par 395 formateurs SSTA.

TOUR DE FRANCE EN SOLIDEL

Cinq réunions Solidel ont ponctué cette fin d'année. Après Marseille, et avant Besançon et Bordeaux, plusieurs structures de l'ouest de la France se sont retrouvées à Saint-Herblain, dans les locaux de la MSA Loire-Atlantique – Vendée, pour évoquer la difficulté de la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes.

« *Solidel pour solidarité ou solide, avec un "l" final pour liberté.* » Gérard Alix, président de l'association, résume en quelques mots la réflexion de Gilles Mary, fondateur de Solidel, au moment de trouver un nom pour la structure. C'était en 1992. Depuis, son champ d'action s'est bien étendu mais les missions de l'association restent les mêmes : fédérer les établissements de travail protégé et adapté du secteur agricole et des caisses de MSA. Pour coller aux problématiques actuelles, Solidel réunit ses partenaires et confronte les difficultés que chacun rencontre. Une réunion exceptionnelle autour de la question : comment accompagner le vieillissement des personnes en situation de handicap ? Autour de la table siègent des équipes de l'action sanitaire et sociale de Loire-Atlantique - Vendée, des directeurs d'Esat ou encore des représentants de différentes structures employant des personnes porteuses de handicap venus du nord-ouest de la France : « *Nous sillonnons la France pour faire un état des lieux des structures spécialisées,* précise le président de Solidel. *Cela permet de créer une émulation entre ces établissements qui échangent leurs coordonnées pour continuer de trouver des solutions ensemble.* » Une synergie nécessaire au vu du travail qu'il reste à accomplir, comme le démontre Guy Hagège, président de la Fegapei (fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées) et missionné par la CCMSA pour traiter des questions du vieillissement des personnes handicapées, pendant son intervention : « *On constate une apparition des signes du vieillissement vers 45-50 ans mais ces chiffres sont à prendre avec des pincettes parce que chaque cas est unique. Plusieurs réponses sont envisageables pour pallier ce problème. Il serait judicieux, par exemple, de mettre en place des grilles d'observation détaillées pour voir si les évolutions sont liées au comportement ou à la pathologie. Il est également important de sensibiliser et de former les professionnels de santé au fait d'avoir des personnes vieillissantes en face d'eux. Enfin, le besoin de financements et de partenariats semble indispensable pour continuer à venir en aide à cette population.* »

"NOUS DÉVELOPPONS DES ATELIERS POUR PRÉSERVER LE CAPITAL SANTÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES."



© Jérémy Lemière/Le Bimsa

Sylvie Vrignon, directrice adjointe de l'Esat des Quatre vents, sur l'île de Noirmoutier.

Un état des lieux des réalisations

Si la MSA a mis en place des aides personnalisées pour venir en aide aux personnes en situation de handicap, chaque caisse propose des actions. Dans celle de Loire-Atlantique - Vendée, l'action sanitaire et sociale fait l'état des lieux de ce qui a pu être réalisé sur le territoire : « *Nous proposons des formations de préparation à la retraite,* expose Céline Tourancheau, agent de développement social local. *Elles s'effectuent soit sur le site de l'Esat s'il n'y a qu'une demande d'établissement, soit en dehors si l'on regroupe plusieurs organismes. Le but,* poursuit-elle, *c'est que les référents que nous formons puissent avoir toutes les clés pour ensuite apporter des informations sur leur site.* »

Sylvie Vrignon, directrice adjointe de l'Esat des Quatre vents, en Vendée, présente le projet du centre d'habitat sur le site de la structure : « *Les ruptures de rythme de vie sont souvent difficiles à vivre. Encore plus chez les personnes porteuses de handicap. C'est pour cela que nous avons entamé le chantier d'un centre d'habitat jouxtant l'Esat. Au moment de prendre leur retraite, les salariés*


© Jérémy Lemière/Le Bimsa

De gauche à droite : Damien Bernès, directeur de la MSA Loire-Atlantique – Vendée, à côté de son président, Jean-Marc Loizeau. Gérard Alix, président de Solidel, Antoine Pastorelli, président de la MSA Provence Azur et administrateur Solidel, et Emmanuel Gerboin, directeur de l'Esat Le Ponceau, en Mayenne.

des Quatre vents restent sur leur lieu de vie et ne sont pas déracinés. Le changement est alors moins brutal pour eux et ils gardent certains repères. » Ce projet semble être une réponse pertinente au vieillissement de la population handicapée. Cependant, certains problèmes persistent, comme les délais de mise en place – huit années auront été nécessaires pour obtenir un permis de construire pour le centre des Quatre vents – ou encore l'encadrement des pensionnaires.

Échange de compétences entre les établissements

C'est à Bagnolet, dans les locaux de la caisse centrale, que le tour de France de Solidel se termine. Près d'une quarantaine de personnes ont pu rapporter leurs expériences face au handicap, mais aussi connaître un peu mieux le réseau Solidel. Pierre Loiseau, conseiller en ingénierie sociale à la MSA de l'Île-de-France, a aussi profité de cette réunion pour présenter les actions de la MSA à destination des personnes en situation de handicap : le développement de l'accueil de l'enfant handicapé *via* le réseau Alizé, les formations à la retraite et bien d'autres prestations : « *Nous développons des ateliers pour préserver le capital santé des personnes handicapées, notamment en parlant des relations avec l'autre, en donnant quelques conseils sur l'alimentation et le plaisir ou encore en discutant de leur conception de la sexualité.* » Sur les 185 Esat en Île-de-France, une poignée sont affiliés à la MSA, y compris ceux qui effectuent des travaux agricoles, et aucun n'est adhérent à Solidel. Si la réunion a permis à une trentaine d'Esat de se rencontrer, elle pourrait aussi inciter certains d'entre eux à rejoindre ces deux réseaux pour lesquels la question du handicap est primordiale.

Solidel continue à développer des projets, comme la mise en place du dossier unique de l'usager qui permettra de centraliser les informations le concernant. L'élargissement des rapports inter-Esat est également à l'étude et pourrait permettre un échange de compétences entre les établissements et un travail toute l'année pour leurs salariés. Autant de solutions pour accompagner au mieux les personnes en situation de handicap. —

Jérémy Lemière

Emmanuel Gerboin,

directeur de l'Esat Le Ponceau.

Ouvert en 1973, l'Esat Le Ponceau, en Mayenne, permet aux personnes en situation de handicap d'avoir une activité à caractère professionnel et un soutien médico-social. Aujourd'hui, plus de 40 personnes effectuent quotidiennement des tâches de maraîchage, de jardinerie ou encore d'entretien d'espaces verts. La structure dispose également d'une unité pour l'accueil des personnes vieillissantes. Emmanuel Gerboin, directeur de l'établissement, explique les enjeux pour lui d'une rencontre régionale avec le réseau Solidel : « *C'est important de réunir les structures accueillant les personnes handicapées. Non seulement cela nous permet de partager nos expériences mais cela nous aide également à trouver de nouveaux axes de travail. Au sein de l'Esat Le Ponceau comme ailleurs, nous sommes confrontés quotidiennement au vieillissement des personnes porteuses de handicap. Il faut trouver des solutions cohérentes et rapidement. Dans notre établissement, certains pensionnaires arrivés en 1973 sont toujours avec nous. Nous devons continuer de les accompagner en évitant de créer des ruptures brutales, comme en les arrachant à leurs lieux de vie et de travail.* » —

UNE ACTION QUI FAIT GRAND BRUIT

Les délégués de l'échelon local Champagne sud de la MSA Beauce Cœur de Loire sont à l'écoute des questions de santé-sécurité au travail. Ils ont mené **une action de sensibilisation au risque du bruit en milieu professionnel** *in situ*, sur une exploitation, dans le Cher.

Ce matin, tout est paisible à Arçay, petit village situé à quelques kilomètres au sud de Bourges, dans le Cher. Au loin, ça cacabe et ça claquette : c'est le bruit de fond des pintades et des poulets qui batifolent en plein air. Tout là-haut, un jet déroule sa traîne cotonneuse dans un ciel céruléen, inaudible. Nous sommes sur l'exploitation de Nathalie, déléguée à la MSA Beauce Cœur de Loire, et d'Éric Néron, tous deux volaillers et céréaliers. Ils accueillent une réunion d'information à destination des exploitants et des salariés agricoles sur le risque du bruit au travail, ces ondes invisibles dont les effets à forte dose sur l'organisme, à la suite d'une exposition prolongée, sont irréversibles.

La surdité, une maladie professionnelle

On a pratiquement tous entendu parler des décibels (dB), cette unité de mesure de l'intensité sonore. Une tondeuse à gazon, par exemple, développe environ 90 dB, ce qui se situe au-dessus du seuil de danger (85 dB). À ce stade, on considère qu'une heure d'exposition suffit à engendrer des effets sur la santé de l'homme. *« Le bruit a des conséquences auditives et extra-auditives*, explique Laurent Gautier, conseiller en prévention à la MSA Beauce Cœur de Loire. *Les premières sont la fatigue auditive et la surdité, à la suite d'une exposition prolongée. Les secondes sont les troubles du sommeil, l'augmentation de la fréquence cardiaque, les vertiges, les tremblements, le stress, la perte de vigilance et la baisse de la concentration. »* On imagine aisément les risques d'accidents associés.

Ce qu'on ignore souvent, c'est que les décibels sont des logarithmes. Il est donc impossible de les additionner ou de les soustraire comme des nombres entiers ou décimaux. Exemple : deux tronçonneuses émettant 95 dB chacune ne vont

> « UNE HEURE D'EXPOSITION À 85 DÉCIBELS SUFFIT À ENGENDRER DES EFFETS SUR LA SANTÉ. »

pas totaliser 190 dB mais 98 dB ; quatre tronçonneuses, 101 dB. Et inversement donc : ce n'est pas parce qu'on divise par deux le nombre de tronçonneuses que le nombre de décibels est divisé par deux. À 98 dB, on peut devenir sourd à partir d'une exposition de quatre heures par semaine. La surdité peut être reconnue comme maladie professionnelle selon les critères médicaux, professionnels et administratifs stipulés dans le tableau 46 du régime agricole. Celui-ci fournit notamment une liste nominative des principaux travaux susceptibles de provoquer une hypoacousie avec ou sans acouphènes (bourdonnements ou sifflements) : l'abattage et le tronçonnage des arbres, le débroussaillage, la tonte de pelouse ou encore le travail sur plumeuse de volailles en font partie.

Différents équipements de protection

Depuis le décret du 9 juillet 2006, le Code du travail demande que l'employeur mette à disposition des protecteurs auditifs individuels en cas d'exposition quotidienne entre 80 et 85 dB. Si l'exposition est supérieure à 85 dB, la réglementation française oblige l'employeur à faire respecter le port de protecteurs auditifs individuels et à ordonner une surveillance médicale. Lors de cette matinée de sensibilisation, Laurent Gautier a présenté les différents types d'équipement de protection individuelle : bouchons d'oreilles jetables ou réutilisables ; bouchons d'oreilles moulés ; bouchons avec cordons ou arceaux ; casques anti-bruit.

Il a également insisté sur les mesures de

Nathalie Néron,

déléguée à la MSA Beauce Cœur de Loire et exploitante à Arçay.


© Franck Rozé/Le Bimsa

Éric et Nathalie Néron.

« Avec l'atelier volailles, on a pris conscience des risques professionnels liés au bruit. Avant, mon mari fabriquait lui-même les aliments avec un petit broyeur très sonore et générateur de poussières. Il devait régulièrement remplir la machine en versant des seaux de céréales. Depuis six ans, il entend des acouphènes, ce qui le gêne parfois avant de s'endormir. Il y a deux ans, nous avons investi dans une centrale. Désormais, on appuie sur un bouton et on s'éloigne de la machine. Mais il reste la plumeuse, très bruyante. Je l'utilise quatre mois par an à raison de 16 heures par semaine. Je vais m'équiper de bouchons d'oreilles. »

Photos : Franck Rozé/Le Bimsa

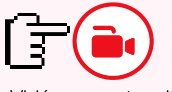
Chez Nathalie et Éric Néron, exploitants agricoles à Arçay (Cher), Laurent Gautier, conseiller en prévention à la MSA Beauce Cœur de Loire, mène une action de sensibilisation au risque du bruit.

prévention collectives : choisir des matériels moins bruyants à l'achat ; encoffrer les équipements trop sonores ; cloisonner ou séparer les différentes sources de bruit ; recouvrir les parois du local d'un matériau absorbant ; installer des cabines avec isolation phonique. *« Il faut éviter de faire tourner les machines lorsqu'elles ne sont pas utilisées et, surtout, éloigner l'individu de la source du bruit. »* Sonomètre en main, il s'est rendu sur l'exploitation de Nathalie et d'Éric pour illustrer son propos. Une personne dont l'oreille est soumise à 90 dB à un mètre d'une machine n'encaisse plus que 84 dB à deux mètres et 78 dB à quatre mètres (voir notre vidéo sur www.lebimsa.fr)

Au petit jeu du questionnaire vrai/faux, par lequel le conseiller en prévention achève son intervention, on pourra être surpris par les réponses. Les protecteurs anti-bruit sont gênants. Faux : deux semaines d'accoutumance suffisent. Avec eux, on n'entend plus le bruit de la machine. Faux : on l'entend différemment et sans risque. On s'habitue au bruit. Encore faux : la surdité s'installe progressivement et on est tout autant fatigué et irritable ! Quand le mal a commencé, il est déjà trop tard. Faux. Décidément ! On peut atténuer, voire arrêter, la progression de la surdité en se protégeant efficacement. Il serait tentant de conclure par un *« à bon entendeur… »*.

Franck Rozé

www.lebimsa.fr



Vidéo sur notre site.

Marie-Josée Nivet,

présidente de l'échelon local Champagne sud.



« Avec le bureau de l'échelon local, nous voulions mener une action qui intéressait aussi bien les exploitants que les salariés. À titre personnel, je me sentais également concernée : mon père est atteint de surdité et je connais un voisin dont la dépression serait due au bruit. C'est un vrai souci : dans les exploitations, on a tous les équipements de protection individuelle mais les salariés ne veulent pas les porter. Il est nécessaire de sensibiliser dès maintenant car les effets du bruit sur l'audition sont plus sournois. »

LES PROFESSIONNELS

La MSA Haute-Normandie a organisé, fin novembre,

à Mesnières-en-Bray, les rencontres professionnelles des paysagistes, des élagueurs et des bûcherons, pour eux et leurs salariés. Au programme de la journée : des ateliers mettant l'accent sur la santé et la sécurité au travail, des démonstrations de matériels et des témoignages d'entrepreneurs.



Photos : Anne Pichot de la Marandais/Le Bimsa

La journée, qui a accueilli 170 participants de la Seine-Maritime et de l'Eure, s'est déroulée le 27 novembre au lycée privé Saint-Joseph de Mesnières-en-Bray, en Seine-Maritime. Le top départ a été donné par Jean-Pierre Capon, président de la MSA Haute-Normandie. La journée était organisée en deux temps : le matin, six ateliers tournants pour tous les participants ; l'après-midi, trois démonstrations pour chaque corps de métier : bûcherons, élagueurs et paysagistes.



Marc Gallien, conseiller en prévention, a expliqué comment choisir les machines et les engins de levage. Pour les utiliser, il faut être en possession du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (Caces).



Le Dr Olivier Lefebvre, médecin en santé au travail et responsable de la prévention des risques professionnels, le Dr Pascale Moreau, médecin en santé au travail, et Célia Boulogne, infirmière en santé au travail, ont donné de nombreux conseils sur les addictions et les zoonoses.

DU BOIS À L'HONNEUR



Retrouvez d'autres informations, d'autres photos et une vidéo sur notre site :
www.lebimsa.fr



Électrisation, électrocution, court-circuit, arc électrique... ont été expliqués sur l'atelier élagage et risque électrique. Le point a été fait sur les distances de sécurité à respecter. Il a aussi été question des séquelles importantes en cas d'électrisation et de la conduite à tenir en cas d'accident.

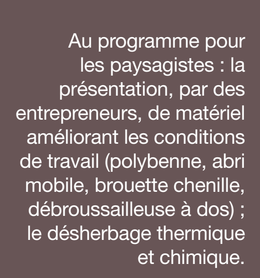


Photos : Anne Pichot de la Marandais/Le Bimsa

De nombreux conseils ont été donnés sur les équipements de protection individuelle (achat et utilisation). Se protéger, c'est bien, mais la prévention, c'est aussi respecter des règles d'hygiène de vie : s'échauffer avant de travailler, bien s'hydrater, respecter son corps et apprendre à l'économiser.



Dans le parc arboré, les bûcherons se sont regroupés autour de Julien Dufay, de la Maison familiale et rurale (MFR) de Pointel, dans l'Orne. Il a notamment expliqué comment entretenir et affûter la tronçonneuse. Autres thèmes abordés : les techniques d'abattage, les distances de sécurité à prendre en compte, les équipements de protection individuelle (pantalon de sécurité, casque de sécurité...).



Au programme pour les paysagistes : la présentation, par des entrepreneurs, de matériel améliorant les conditions de travail (polybenne, abri mobile, brouette chenille, débroussailleuse à dos) ; le désherbage thermique et chimique.





Les élagueurs ont pris place autour de Christian Ambiehl et de Fabrice Salvatoni, du CFPPA de Saint-Germain-en Laye, dans les Yvelines. Tous deux ont fait des démonstrations de techniques de grimper et de déplacement dans les arbres.

J'adopte les bons réflexes avec les Ateliers du Bien Vieillir

POUR BIEN VIEILLIR

